

# Le fairplay dans la prévoyance professionnelle

Etude 2023





Plus de 1,4 million de clientes et de clients en Suisse font confiance aux produits et aux services de Zurich. Des particuliers, mais aussi des petites, moyennes et grandes entreprises et des institutions choisissent chaque jour nos produits d'assurance, de prévoyance et de placement. Zurich et les Fondations collectives Vita s'engagent pour plus de fairplay dans la prévoyance professionnelle et proposent aux entreprises de toutes tailles une solution de caisse de pension moderne et parfaitement adaptée.

---

<b>Editeur:</b>	Zurich Compagnie d'Assurances SA, en collaboration avec Sotomo
<b>Direction du projet:</b>	Karin Althaus, Claudia Keller Schläpfer, Zurich Compagnie d'Assurances SA
<b>Auteurs:</b>	Michael Hermann, Julie Craviolini, Sotomo
<b>Adresse de la rédaction:</b>	Zurich Compagnie d'Assurances SA, Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
<b>Réalisation graphique:</b>	Lithop Electronic Media AG, 8008 Zurich
<b>Publication:</b>	Mai 2023

# Sommaire

---

## 1 Le fairplay dans la prévoyance professionnelle

- 1.1. Introduction 4
- 1.2. Résumé des principaux résultats 5

---

## 2 La prévoyance en périodes d'inflation

- 2.1. Des attentes élevées concernant le revenu à la retraite 7
- 2.2. Disposition à épargner en recul 8
- 2.3. Inflation: estimations 9
- 2.4. Le rapport entre renchérissement et prévoyance 11
- 2.5. Comment est perçu l'avoir en épargne LPP 15

---

## 3 Connaissances en prévoyance et finance

- 3.1. Connaissances financières 17
- 3.2. Sources de connaissances 19
- 3.3. Connaissance de sa propre situation de prévoyance 21
- 3.4. Avoir conscience de ses propres lacunes 24
- 3.5. Les connaissances financières, une matière scolaire 25

---

## 4 Redistribution et rentes garanties

- 4.1. Acceptation croissante de la redistribution dans la LPP 26
- 4.2. Quand les actifs pensent comme des rentiers 29
- 4.3. Associations faites avec la garantie des rentes 31
- 4.4. Rente ou versement de capital? 32
- 4.5. Intérêt grandissant pour la rente variable 34

---

## 5 Conclusion

---

## 6 Méthodologie

- 5.1. Collecte des données 37
- 5.2. Contrôle par échantillonnage 37



# Le fairplay dans la prévoyance professionnelle

## 1.1. Introduction

Sur les trois piliers qui constituent le système de prévoyance vieillesse suisse, c'est le deuxième qui contribue le plus au financement du revenu à la retraite. Et pourtant, la prévoyance professionnelle est sous pression. Malgré l'augmentation de l'espérance de vie statistique et la dégradation des taux à long terme, le taux de conversion minimum ancré dans la loi n'a plus été revu à la baisse depuis 2005. Conséquence: le capital vieillesse LPP actuel des rentiers et rentières n'est plus suffisant pour financer la rente promise. Pour combler ce manque, une partie des revenus des avoirs des cotisants à la LPP qui travaillent est redistribuée aux retraités, ce qui remet en question le principe fondamental du deuxième pilier, épargner pour sa propre rente. La réforme de la LPP décidée récemment par les Conseillers fédéraux devrait déboucher sur une diminution du taux de conversion.

Depuis 2021, la série d'études «Le fairplay dans la prévoyance professionnelle» s'intéresse aux connaissances et aux points de vue concernant le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse suisse ainsi qu'au déficit de connaissances à ce sujet. Les études révèlent que malgré l'importance de la fortune de prévoyance LPP, beaucoup de Suisses et de Suissesses n'ont que peu de liens avec leur épargne dans le deuxième pilier. La toute

dernière édition montre de façon très nette comment le taux de conversion fixé par la loi en Suisse symbolise le niveau des rentes dans ce pilier. Il a eu pour effet que beaucoup de cotisants sont plus intéressés par la conversion de leur capital vieillesse en une rente que par sa constitution. Même les jeunes sondés pensent plus comme des rentiers que des épargnants. Comparé aux années précédentes, les Suisses se montrent moins sceptiques à l'égard de la redistribution, tout du moins au niveau politique général. Néanmoins si on les interroge en tant que cotisants à la LPP, la majorité trouve injuste le détournement des revenus de leur propre avoir de vieillesse LPP. La présente étude révèle l'importance de connaître les possibilités de placement et, en particulier, d'avoir de l'expérience dans les placements pour comprendre le mécanisme du deuxième pilier et les conséquences de l'inflation actuelle.

Pour étudier la relation de la population avec le deuxième pilier du système de prévoyance suisse, la Zurich Compagnie d'Assurances SA et les Fondations collectives Vita ont collaboré pour la troisième fois avec l'institut de recherche Sotomo. Plus de 1'800 personnes ont été interrogées en janvier 2023. Les résultats sont représentatifs de la population intégrée linguistiquement en Suisse germanophone et francophone.



## 1.2. Résumé des principaux résultats

### **Des attentes élevées concernant le revenu à la retraite:**

Les Suisses pensent qu'ils ont besoin des trois quarts de leur revenu actuel pour être pleinement satisfaits à la retraite (ill. 1). C'est nettement plus que l'objectif socio-politique fixé par la Confédération à 60 pour cent au total du dernier revenu brut pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers. Ceci montre la grande importance de la prévoyance vieillesse, qui offre plus que les prestations de base, d'une part, et, d'autre part, l'importance d'éviter les lacunes de prévoyance et/ou de les combler.

### **L'effet sous-estimé de l'inflation sur la prévoyance professionnelle:**

En 2022, l'imposition annuelle en Suisse était aussi élevée qu'il y a 30 ans. Si le niveau général des prix augmente, les prix à la consommation grimpent et les actifs financiers perdent de leur valeur. Or, la population se soucie plus de la hausse du coût de la vie (73 pour cent) que de la dépréciation de son épargne (43 pour cent) (ill. 7). Seulement 29 pour cent des personnes concernées se préoccupent de la perte de pouvoir d'achat de leur capital LPP. Si l'on considère que la majorité des personnes sondées ne comptent pas leur propre avoir LPP dans leur fortune, la relation avec cette partie essentielle de la fortune est faible. Cette absence de lien est particulièrement marquée chez les femmes. Celles-ci s'inquiètent encore plus pour leur perte de pouvoir d'achat et rares sont celles qui se soucient de la dépréciation de leur avoir en épargne LPP (ill. 8). Contrairement aux femmes, les hommes réagissent davantage à l'inflation et placent plus souvent leur épargne dans des actions et des obligations (ill. 11).

### **Des connaissances financières sont primordiales:**

Le manque de connaissances est un facteur important de l'absence de lien avec l'épargne LPP. Le lien de corrélation entre les connaissances de la LPP et les connaissances financières général est très étroit: Les personnes qui s'y connaissent davantage en placements et en produits financiers sont également

celles qui comprennent mieux la LPP et les effets de l'inflation sur la prévoyance vieillesse (ill. 16). L'expérience personnelle joue un rôle particulièrement important dans les connaissances financières. On peut donc supposer que si plus de gens placent eux-mêmes leur argent, la société prendra davantage conscience des tenants et aboutissants dans la LPP (ill. 17).

### **Les prélèvements sociaux deviennent de plus en plus perçus comme un investissement:**

Une prise de conscience s'opère dans la considération des prélèvements sociaux. En 2022, seulement 47 pour cent des personnes considéraient les prélèvements sociaux pour la LPP comme un investissement dans leur propre capital vieillesse. Dans cette étude, elles s'élèvent maintenant à 53 pour cent (ill. 13). Les autres y voient une sorte d'impôt ou de taxe. Bien que les cotisations LPP soient davantage perçues comme un capital ou un investissement, les actes restent limités. En effet, aujourd'hui encore, seulement une personne sur cinq s'interroge sur les prestations de prévoyance lorsqu'elle change d'employeur (ill. 14).

### **Les actifs pensent comme des retraités:**

Si 39 pour cent des actifs pensent que le taux de conversion est le premier facteur pertinent pour le montant de leur future rente, 18 pour cent d'entre eux pensent que celle-ci est déterminée par leur avoir en épargne. 43 pour cent pensent que les deux sont déterminants. Beaucoup accordent plus d'importance au taux de versement annuel de leur rente qu'à la constitution d'un capital de prévoyance. A la place d'un plus gros gâteau, ils préfèrent qu'on leur serve une plus grande part annuelle. Le taux de conversion légal est devenu l'élément déterminant le montant de la rente dans le deuxième pilier. Il a eu pour effet que beaucoup de cotisants sont plus intéressés par la conversion de leur capital vieillesse en une rente que par sa constitution. Ils pensent plus comme des rentiers que comme des épargnants (ill. 30).

### **La redistribution est méconnue et de plus en plus acceptée:**

Malgré les débats incessants autour de la réforme des rentes, seulement un tiers des personnes sondées affirment bien connaître la redistribution qui s'opère des actifs aux rentiers dans le deuxième pilier et qui est contraire à l'esprit du système (ill. 27). Jusqu'à maintenant, chez les personnes sondées qui en avaient connaissance, près de la moitié d'entre elles la jugeait injuste. Dans l'enquête de cette année, elles sont encore 43 pour cent (ill. 28) à s'en préoccuper. Cela correspond à la tendance générale: Qu'il s'agisse de ses aides financières pendant la pandémie de Covid ou de ses interventions sur la place financière, l'Etat est davantage perçu comme une institution qui peut tout couvrir financièrement.

### **Les actifs n'apprécient pas la redistribution de leurs revenus:**

D'autres avis majoritaires se font entendre quand on demande aux actifs ce qu'ils pensent de la redistribution de leurs propres revenus. Une majorité de 58 pour cent trouve injuste le fait d'utiliser les revenus de leur capital d'épargne LPP pour financer les rentes des retraités actuels (ill. 29). Quand il s'agit de leur propre avoir de vieillesse LPP, la redistribution n'a plus rien d'abstrait: Le lien personnel qu'ils ont avec leur capital de prévoyance détermine l'injustice qu'ils peuvent ressentir du fait que leurs propres revenus servent à garantir les rentes des autres. Les personnes sondées se positionnent ici comme des épargnants qui mettent de l'argent de côté pour leur retraite. A ce niveau, beaucoup d'actifs peuvent opter pour des modèles d'assurance LPP qui misent non seulement sur la garantie des rentes mais aussi sur la performance.



## La prévoyance en périodes d'inflation

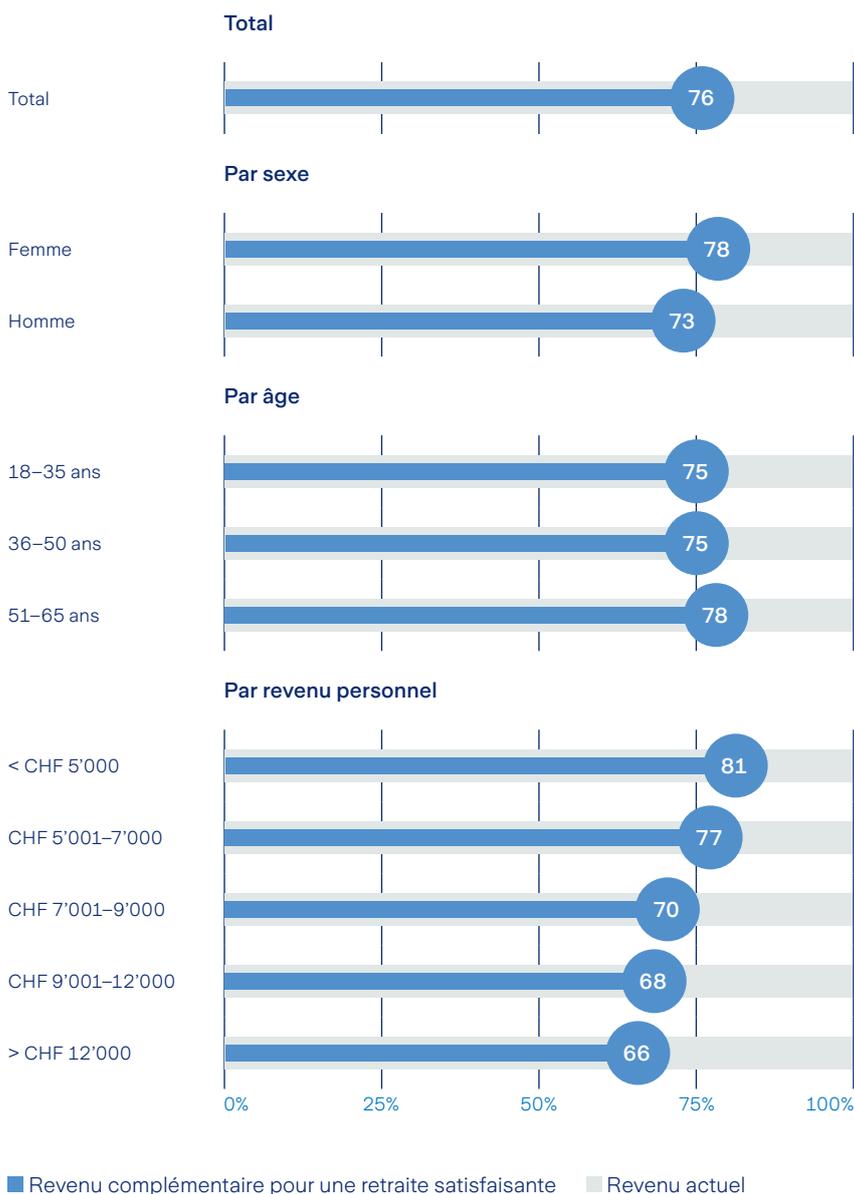
Les Suissesses et les Suisses comptent sur la prévoyance professionnelle et la prévoyance privée pour mener une vie agréable à la retraite. Comme l'explique le chapitre qui suit, cette conception nécessite de percevoir une part du revenu plus élevée que celle prescrite par les objectifs socio-politiques des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers. L'inflation actuelle a pour effet de déprécier l'avoir épargné jusqu'à maintenant. Contrairement aux prix des biens courants, sa dépréciation passe inaperçue. Beaucoup de personnes interrogées ne savent pas quels sont les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat de leur propre rente.

### 2.1. Des attentes élevées concernant le revenu à la retraite

Les deux piliers de la prévoyance vieillesse obligatoire, l'AVS et la prévoyance professionnelle, ont pour objectif de parvenir à un revenu en rentes égal à 60 pour cent du dernier revenu issu de l'activité lucrative.<sup>1</sup> De son côté, la prévoyance privée volontaire permet de cumuler des prestations de vieillesse supplémentaires et de combler d'éventuelles lacunes de prévoyance. Néanmoins, les Suissesses et les Suisses considèrent que ces 60 pour cent ne sont pas suffisants pour s'assurer une retraite heureuse. Selon eux, ils auraient besoin des trois quarts de leurs revenus actuels pour être pleinement satisfaits (ill. 1). Bien que les dépenses de consommation diminuent généralement à la retraite, les personnes sondées semblent anticiper d'autres postes de dépenses, comme par exemple en cas de dépendance. Le résultat montre la grande importance d'avoir une prévoyance vieillesse qui aille plus loin que les prestations de base.

#### Taux de remplacement (ill. 1)

«A votre avis, de combien de pour cent de vos revenus actuels (salaire mensuel, entre autres) aurez-vous besoin à la retraite pour être entièrement satisfait-e?», données en pour cent



<sup>1</sup> Conseil fédéral suisse. (1976). FF 1976 I 149 – Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet de loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (Du 19 décembre 1975)

Sur ce point, les différents groupes socio-démographiques affichent de légères différences: Plus le revenu personnel augmente, plus la part du revenu jugée suffisante pour mener une vie satisfaisante diminue. Les personnes qui gagnent moins de 5'000 francs par mois supposent qu'elles auront besoin de quatre cinquièmes de leur revenu actuel pour avoir une vie satisfaisante à la retraite. Pour les personnes percevant un revenu moyen compris entre 5'000 et 7'000 francs, les trois quarts de leur revenu actuel suffisent. Par exemple,

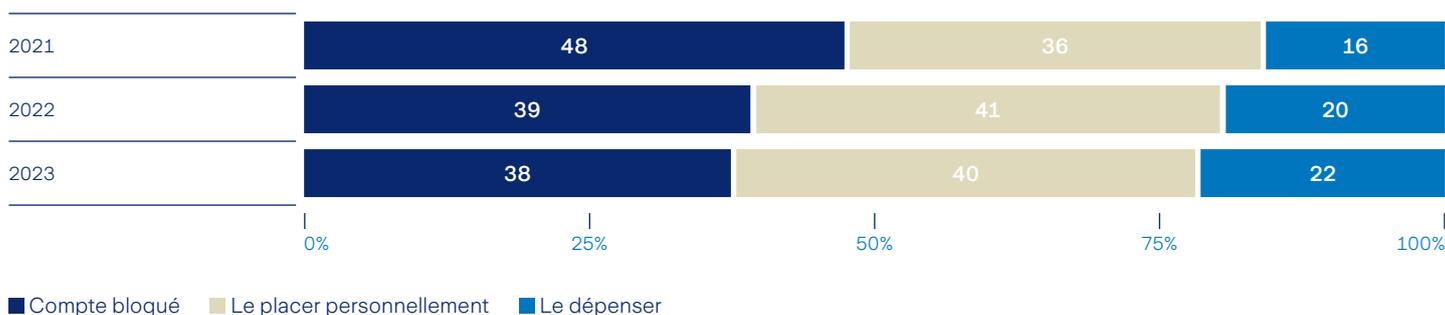
selon les personnes sondées, une personne qui gagne 6'000 francs aura besoin de 4'600 francs pour bien vivre à la retraite. En revanche, chez les personnes qui ont une bonne situation et gagnent 9'000 francs et plus par mois, cette part est estimée à deux tiers. Les femmes prévoient un taux de remplacement légèrement supérieur que les hommes. Mais cela dépend aussi, dans une certaine mesure, de la différence entre le salaire des hommes et celui des femmes qui, en moyenne, est inférieur. En revanche, l'âge ne fait pas aucune différence.

## 2.2. Disposition à épargner en recul

Le potentiel de se constituer une fortune sur le long terme en vue de la retraite dépend essentiellement de la disposition de chacun à épargner et à placer son argent. Pour déterminer l'orientation générale vers l'épargne, les sondés ont été placés dans une situation hypothétique où ils reçoivent 10'000 francs et ont le choix entre dépenser cette somme, l'investir ou la placer sur un compte bloqué pendant dix ans. Au bout de ces dix ans, les personnes qui ont choisi l'option du compte bloqué percevront 12'000 francs (ce qui correspond à un intérêt annuel de 1,84 pour cent).

### Exemple de préférences de placement (ill. 2)

«Supposez que vous receviez 10'000 francs. Vous pouvez soit disposer de cette somme immédiatement, soit la placer sur un compte bloqué spécial, rémunéré à un taux fixe pendant dix ans. Au terme des dix ans, la somme s'élève à 12'000 francs et est transférée sur votre compte ordinaire. Quel serait votre choix?» Si le choix ne se porte pas sur le compte bloqué: «Au lieu de cela, que feriez-vous de cet argent?», données en pour cent

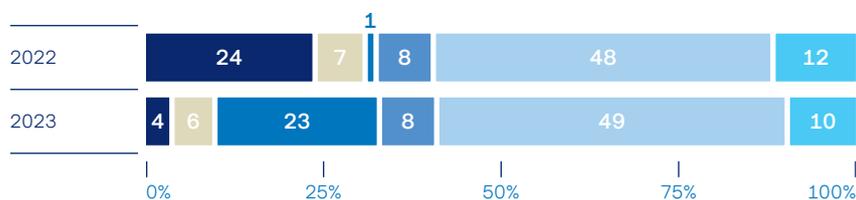


Il est vrai qu'une grande majorité est toujours disposée à ne pas dépenser immédiatement l'argent disponible. Mais depuis le premier sondage réalisé en 2021, la part des personnes qui dépenseraient immédiatement l'argent est passée de 16 à 22 pour cent (ill. 2). La disposition à épargner et à placer l'argent a reculé. Il est possible d'y voir ici les conséquences de l'inflation et de la dépréciation monétaire qui l'accompagne ainsi qu'un besoin accru de consommer au sortir de la pandémie de Covid. Au recul de la disposition à épargner s'ajoute la tendance à s'éloigner du compte bloqué à taux fixe. Entre 2021 et 2023, la part de la population qui mise sur une variante d'épargne a nettement baissé, passant de 48 à 38 pour cent, tandis que la part susceptible de placer elle-même son argent a augmenté. Début 2021, année boursière exceptionnelle, elle était de 36 pour cent et a atteint 41 pour cent l'année suivante. Même si 2022 a été une année mauvaise pour les bourses et difficile pour les placements, cette part s'est stabilisée à 40 pour cent. Placer soi-même son argent reste une alternative attractive pour beaucoup.

L'illustration 3 montre très bien l'évolution de l'environnement des placements. Début 2022, presque un quart des sondés indiquaient avoir obtenu un rendement de leur épargne supérieur à 3 pour cent l'année précédente. Un an après, ils ne sont plus que 4 pour cent. En revanche, ils sont 23 pour cent à avoir obtenu un rendement négatif sur les douze derniers mois. Malgré la chute des cours consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la part des placements privés orientés rendements est restée stable à environ 40 pour cent.

### Types d'épargne (ill. 3)

«Avez-vous investi une part de votre épargne personnelle dans des placements orientés rendements (actions, fonds, etc.)?», «Quel a été le rendement approximatif (dividendes, gains de cours) de vos placements privés ces douze derniers mois?», données en pour cent



- Rendement ≥ 3 pour cent
- Rendement < 3 pour cent
- Rendement négatif
- Aucune idée du niveau de rendement
- Pas d'épargne investie dans des placements orientés rendements
- Aucune épargne

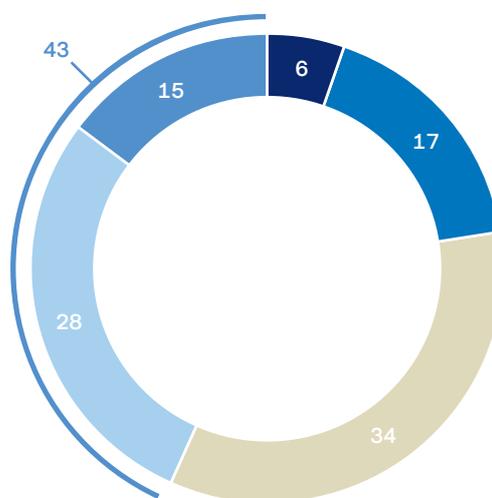
## 2.3. Inflation: estimations

L'inflation était quasiment inexistante en Suisse durant ces deux dernières décennies. Un principe, une certaine inflation est normale et est le signe d'un dynamisme économique sain. La Banque nationale suisse s'est donc fixé l'objectif de stabiliser les prix en contenant le renchérissement à moins de deux pour cent par rapport à l'année précédente.<sup>2</sup> Avec un renchérissement annuel de +2,8 pour cent par rapport à l'année précédente<sup>3</sup> le renchérissement annuel de 2022 fut cependant supérieur à ce chiffre et il faut remonter à 1993 pour trouver un niveau aussi élevé.

L'inflation signifie l'augmentation des prix des biens et des services. L'argent perd de sa valeur réelle et le pouvoir d'achat baisse. Autrement dit, on peut acheter moins de biens et services pour la même somme d'argent. L'inflation ne concerne pas que les consommateurs, elle touche aussi tous les épargnants. Comme le montre l'illustration 4, seulement 23 pour cent des Suisses ne sont pas préoccupés par le renchérissement actuel. 43 pour cent s'inquiètent beaucoup, voire énormément de l'augmentation des prix.

### Préoccupation concernant le renchérissement (ill. 4)

«Dans quelle mesure l'augmentation des prix (renchérissement/inflation) en Suisse vous préoccupe-t-elle?», données en pour cent



- 1 – ne me préoccupe pas
- 2 – ne me préoccupe plutôt pas
- 3 – me préoccupe moyennement
- 4 – me préoccupe plutôt beaucoup
- 5 – me préoccupe beaucoup

<sup>2</sup> Banque nationale suisse (BNS). Stratégie monétaire

<sup>3</sup> Office fédéral de la statistique (OFS). Renchérissement annuel de +2,8 pour cent en 2022. Indice suisse des prix à la consommation en décembre et renchérissement annuel en 2022

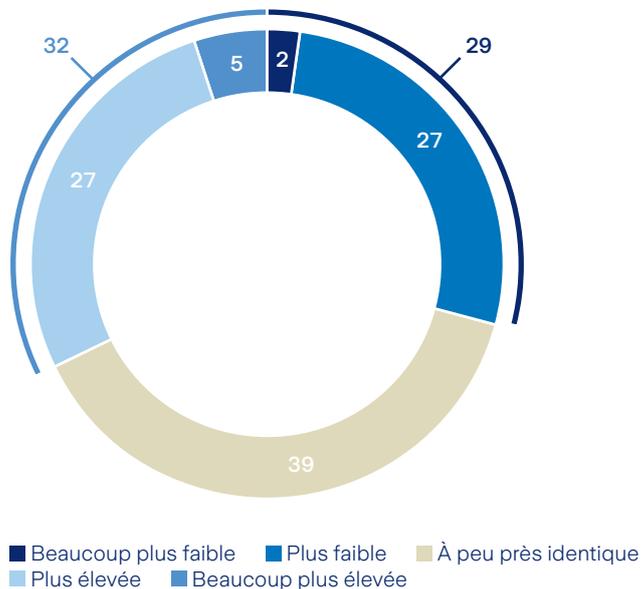
L'augmentation des prix de 2,8 pour cent de l'année dernière est due avant tout aux problèmes d'approvisionnement et à la guerre en Ukraine. La Banque nationale suisse table sur un taux d'inflation moins élevé dès cette année et pour 2024.<sup>4</sup> Mais comment la population voit-elle l'évolution de l'inflation?

Comme le montre l'illustration 5, les Suisses sont moins optimistes. Ils ne sont que 29 pour cent à supposer que la forte inflation actuelle est surtout un écart dans la tendance générale et qu'elle cèdera du terrain dans les années à venir. En revanche, ils sont 39 pour cent à prévoir un taux d'inflation comparable à celui de l'année passée et 32 pour cent supposent que 2022 n'était que le début et qu'il sera encore plus élevé dans les cinq prochaines années.

Plus il y a d'inflation dans un pays, plus sa monnaie se déprécie rapidement. La mesure dans laquelle une personne s'inquiète de l'inflation actuelle dépend donc dans une large mesure de sa prévision de son évolution (ill. 6). Les personnes qui supposent que le taux d'inflation augmentera dans les cinq années à venir sont aussi celles qui s'inquiètent le plus de la hausse des prix en Suisse. A l'opposé, les personnes qui supposent que le taux d'inflation de 2,8 pour cent en Suisse l'an dernier était une exception s'en soucient moins.

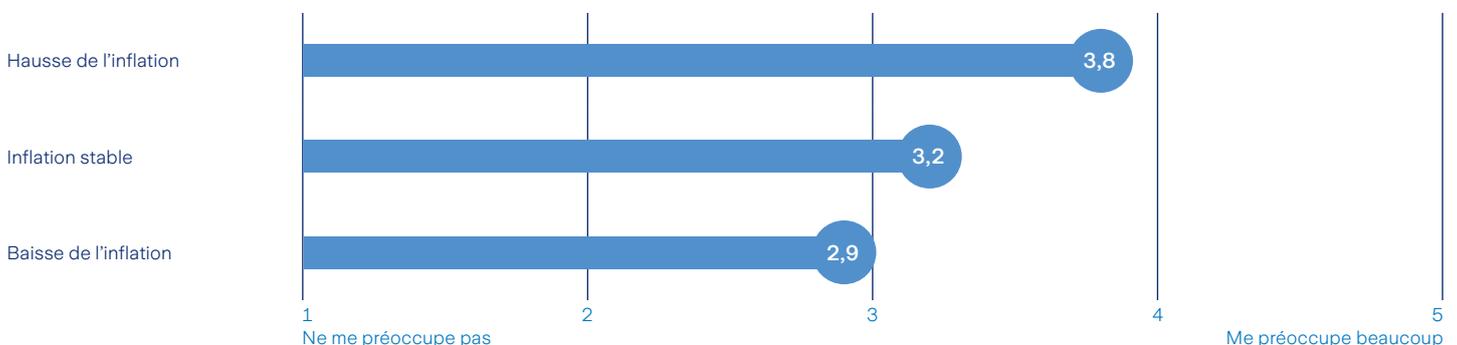
### Estimation de l'évolution de l'inflation (ill. 5)

«Selon vous, l'inflation au cours des cinq prochaines années sera-t-elle en moyenne plus faible, identique ou plus élevée qu'en 2022?», données en pour cent



### Estimation de l'évolution de l'inflation (ill. 6)

«Selon vous, l'inflation au cours des cinq prochaines années sera-t-elle en moyenne plus faible, identique ou plus élevée qu'en 2022?», (moyenne arithmétique sur une échelle allant de 1 «ne me préoccupe pas» à 5 «me préoccupe beaucoup»)



<sup>4</sup> Banque nationale suisse. 2022. Examen de la situation économique et monétaire du 22 septembre 2022

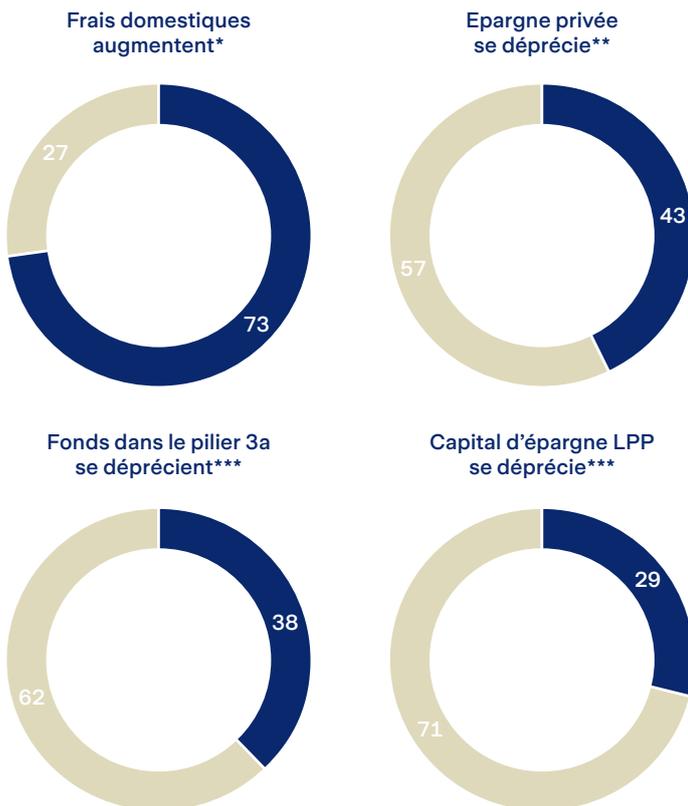
## 2.4. Le rapport entre renchérissement et prévoyance

En Suisse, quand le niveau général des prix augmente, non seulement les prix à la consommation augmentent, mais l'épargne aussi perd de la valeur. C'est particulièrement important quand le taux d'inflation est plus élevé que le taux de rémunération du capital. En principe, l'inflation affecte autant l'épargne que la consommation actuelle. Or, la population se soucie plus de la hausse du coût de la vie que de la dépréciation de sa propre épargne (ill. 7). Dans l'ensemble, presque trois Suisses sur quatre (73%) s'inquiètent de la hausse du coût de la vie.

Cela n'a rien d'étonnant car les augmentations des prix se ressentent directement au quotidien. Pour la plupart des ménages, les dépenses de consommation touchées par l'inflation constituent une part substantielle du budget. En Suisse, celles-ci représentent en moyenne au moins la moitié du revenu brut.<sup>5</sup> Bien que les revenus soient souvent adaptés au renchérissement, la compensation du renchérissement n'existe pas pour l'épargne. L'inflation entraîne une dépréciation proportionnelle de toute la fortune autre que les immobilisations corporelles.

### Le renchérissement, une source d'inquiétude (ill. 7)

«Qu'est-ce qui vous a préoccupé-e en ce qui concerne l'inflation au cours des derniers mois? Indiquez tout ce qui s'applique.», données en pour cent



■ Des raisons de s'inquiéter    ■ Pas de raisons de s'inquiéter

\* Tous les répondants

\*\* Seules les personnes ayant le type d'épargne correspondant

\*\*\* Seuls les actifs ayant le type d'épargne correspondant

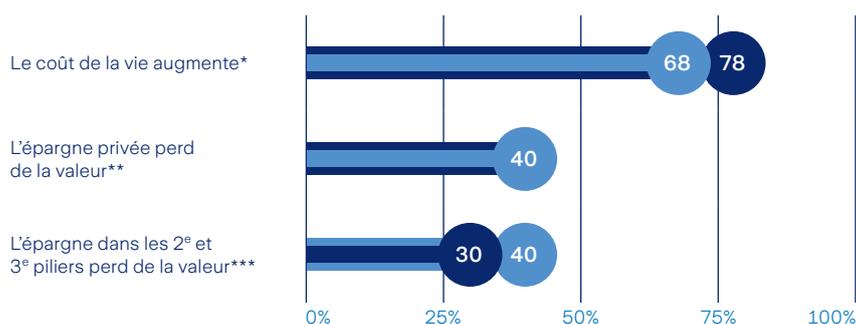
<sup>5</sup> Cf. Office fédéral de la statistique (OFS). Sondage sur le budget des ménages: Résultats. En 2019, environ 12 pour cent du budget des ménages sont passés dans les impôts.

Si près des trois quarts des Suissesses et des Suisses s'inquiètent de la hausse des prix à la consommation, ils ne sont que 43 pour cent à se soucier de la dépréciation de leur propre épargne. Les effets de la dépréciation silencieuse de la fortune se ressentent tardivement, quand celle-ci sera utilisée, raison pour laquelle l'inflation suscite visiblement moins d'inquiétudes. Mais pendant que 43 pour cent des personnes s'inquiètent pour leur propre épargne, seulement 29 pour cent des assurés LPP se préoccupent de la dépréciation de leur avoir de vieillesse LPP. Or, à la retraite, l'épargne LPP actuelle est alors la source de revenu. Plus le renchérissement moyen jusqu'à la retraite (et après) est fort, plus la rente ou le capital perçu perd de son pouvoir d'achat. Le fait que cela se répercute non pas sur les frais courants actuels mais sur les frais courants à la retraite semble moins préoccupant. S'ajoute à cela le fait que, comme le montrent les différentes études réalisées, une grande partie des assurés LPP ne considèrent pas leur avoir de vieillesse LPP comme faisant partie de leur fortune et sous-estiment ainsi manifestement l'importance de l'inflation. On relève ici une différence remarquable avec l'épargne-retraite volontaire dans le pilier 3a: Seulement 29 pour cent des assurés s'inquiètent de la dépréciation dans la LPP, alors qu'ils sont 38 pour cent à s'en inquiéter dans le pilier 3a. C'est un chiffre à rapprocher des 43 pour cent qui se font du souci pour leur épargne privée non liée. Le fait de verser directement les montants dans le pilier 3a renforce le caractère de fortune comparé au deuxième pilier. La prise de conscience de la dépréciation larvée induite par l'inflation est donc également plus forte.

Les femmes et les hommes perçoivent différemment les effets négatifs de l'inflation: Les femmes ressentent les effets directement tangibles de l'inflation, à savoir l'augmentation du coût de la vie et des dépenses courantes, qui les préoccupent souvent plus que les hommes (ill. 8). Cette différence s'explique par le fait qu'aujourd'hui, ce sont plus les femmes qui se chargent des achats du quotidien, elles sont donc davantage confrontées aux hausses des prix. En revanche, les hommes s'inquiètent plus de la dépréciation des avoirs de vieillesse dans la LPP et le pilier 3a. Ils y sont visiblement plus sensibles.

### Le renchérissement en tant que source d'inquiétude, par sexe (ill. 8)

«Qu'est-ce qui vous a préoccupé-e en ce qui concerne l'inflation au cours des derniers mois? Indiquez tout ce qui s'applique.», données en pour cent



■ Femme ■ Homme

\* Tous les répondants

\*\* Seules les personnes ayant le type d'épargne correspondant

\*\*\* Seuls les actifs ayant le type d'épargne correspondant

Pour vivre le plus sereinement possible à la retraite, une grande partie de la population suisse se constitue une fortune au fil du temps, soit sous forme d'épargne privée, soit dans la prévoyance vieillesse professionnelle ou privée non liée. Ce sont avant tout les actifs plus âgés, qui n'ont plus que quelques années avant la retraite, qui s'inquiètent de voir l'inflation grignoter leur épargne (ill. 9). Près de la moitié des 55–65 ans se soucient de la perte de valeur de leur épargne privée et de leurs propres fonds de prévoyance dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers. C'est quand ils voient leur retraite arriver que beaucoup prennent conscience des effets concrets de cette dépréciation sur leur futur pouvoir d'achat. En revanche, les plus jeunes se préoccupent avant tout du coût de la vie actuel, qui augmente.

### Le renchérissement en tant que source d'inquiétude, par âge (ill. 9)

«Qu'est-ce qui vous a préoccupé-e en ce qui concerne l'inflation au cours des derniers mois? Indiquez tout ce qui s'applique.», données en pour cent

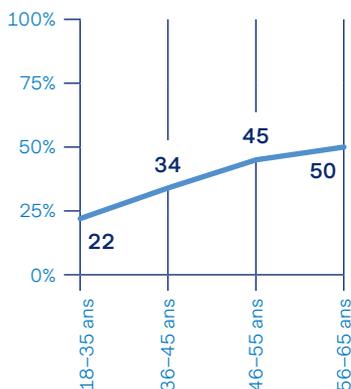
Le coût de la vie augmente\*



L'épargne privée perd de la valeur\*\*



L'épargne dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers perd de sa valeur\*\*\*



\* Tous les répondants

\*\* Seules les personnes ayant le type d'épargne correspondant

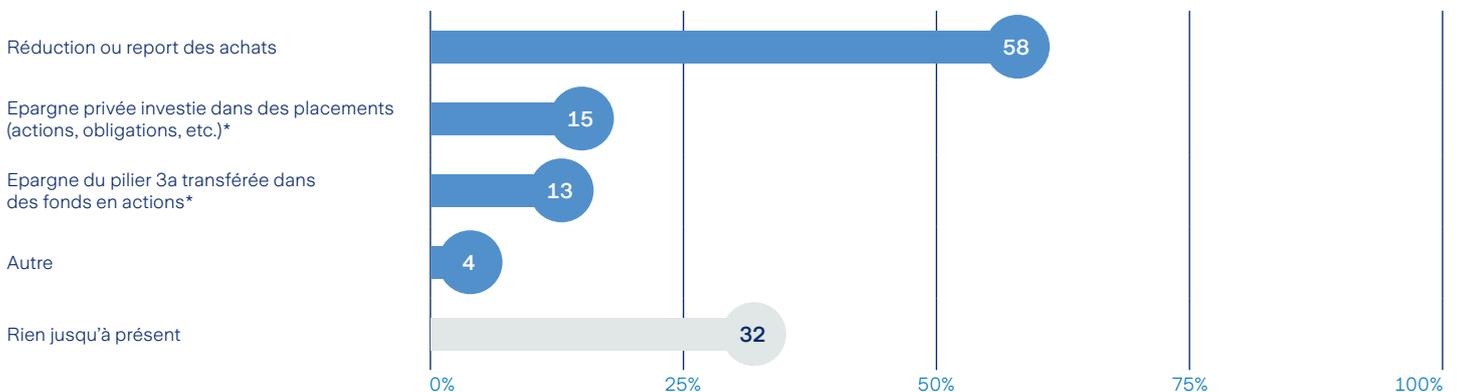
\*\*\* Seuls les actifs ayant le type d'épargne correspondant

En théorie pour le moins, quand les prix augmentent, la population peut adapter son mode de consommation et d'épargne afin d'atténuer les effets négatifs de l'inflation. Par exemple, les consommateurs peuvent consommer moins, ou autrement, et les épargnants peuvent placer leur argent au lieu de le déposer sur un compte d'épargne. En réalité, les Suisses ont déjà réagi à la hausse des prix, mais avant tout en tant que consommateurs (ill. 10). Au moins une personne sur deux affirme avoir diminué sa consommation ou reporté des achats afin de compenser la

hausse des prix qui grève son budget. Les personnes qui ont de l'épargne sont beaucoup moins nombreuses à l'avoir investie dans des placements. 15 pour cent des personnes ayant de l'argent de côté affirment avoir investi leur épargne privée dans des placements ou dans des obligations. 13 pour cent ont transféré leurs capitaux de prévoyance privée liée dans des fonds. En revanche, une personne sur trois indique n'avoir changé ni ses habitudes de consommation ni son mode d'épargne en raison de l'inflation.

### Ce qui a déjà été fait à cause du renchérissement (ill. 10)

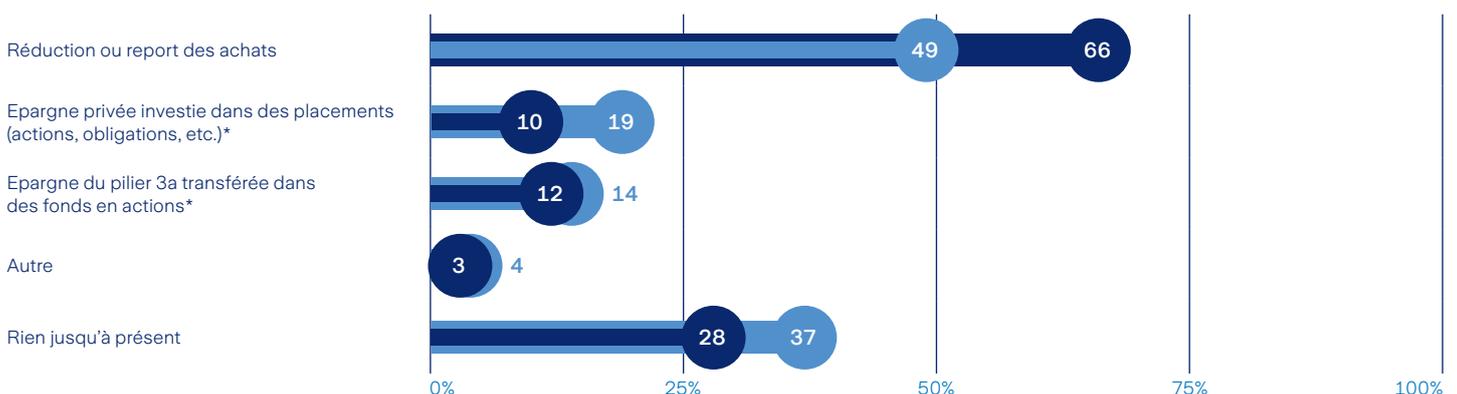
«Qu'avez-vous déjà entrepris en réaction à l'inflation actuelle?», données en pour cent



Ce sont surtout les hommes qui ont investi leur épargne dans des placements et des obligations pour contrecarrer sa dépréciation (ill. 11). De leur côté, les femmes indiquent qu'elles ont déjà réduit ou, si possible, reporté leurs dépenses.

### Ce qui a déjà été fait à cause du renchérissement (ill. 11)

«Qu'avez-vous déjà entrepris en réaction à l'inflation actuelle?», données en pour cent



■ Femme ■ Homme

\* Seulement les personnes ayant ce type d'épargne

## 2.5. Comment est perçu l'avoir en épargne LPP

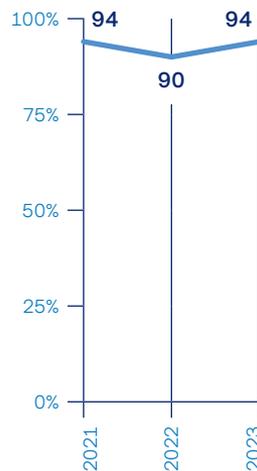
Un constat central de cette série d'études est que beaucoup de Suisses et Suissesses n'ont pas de lien étroit avec leur avoir de vieillesse LPP, alors que celui-ci constitue pour la plupart d'entre eux la majeure partie du capital qu'ils ont épargné. Comme nous l'avons montré dans la partie précédente, ce manque de lien a également pour effet qu'ils sous-estiment l'importance de l'inflation pour la dépréciation de leur avoir de vieillesse. L'analyse chronologique révèle qu'encore moins de la moitié de la population intègre l'avoir de vieillesse de la prévoyance professionnelle dans sa fortune (ill. 12). Néanmoins, la part de la population qui l'intègre dans sa fortune a toutefois augmenté, passant de 43 à 47 pour cent.

Fait intéressant, depuis le premier sondage réalisé en 2021, on constate une légère tendance négative en ce qui concerne la part des personnes considérant les fonds du pilier 3a comme faisant partie de leur fortune. Actuellement, encore 58 pour cent des Suisses intègrent ce capital de prévoyance 3a dans leur fortune. Néanmoins, cette année encore, ils s'identifient plus aux valeurs patrimoniales dans l'épargne-vieillesse volontaire liée qu'à celles de la LPP.

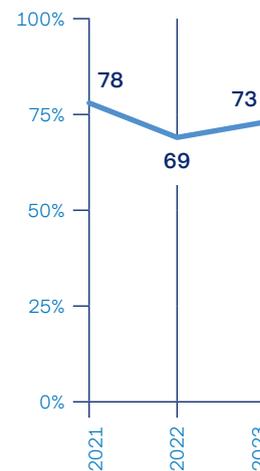
### Éléments de la fortune (ill. 12)

«Que comprend votre patrimoine selon vous?»  
Cochez toutes les bonnes réponses.», données en pour cent

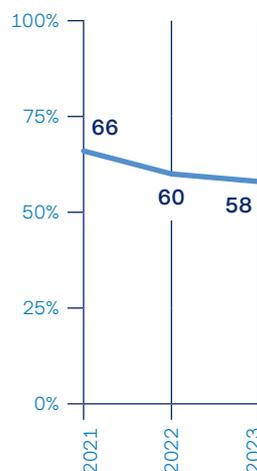
#### Epargne



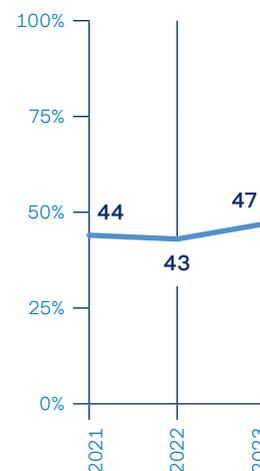
#### Placements



#### Pilier 3a



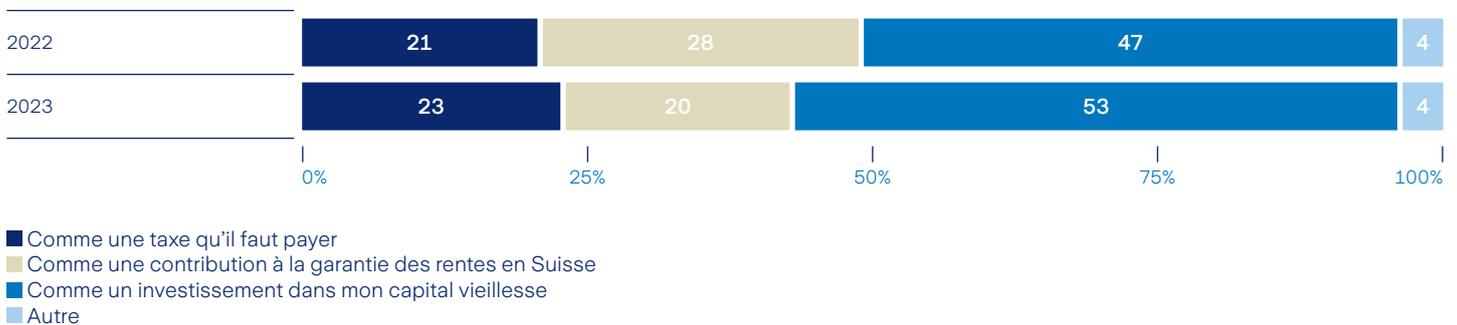
#### Avoir de vieillesse pour la prévoyance professionnelle



Une prise de conscience s'opère dans la considération des prélèvements sociaux. En 2022, seulement 47 pour cent des personnes considéraient les prélèvements sociaux pour la LPP comme un investissement dans leur propre capital vieillesse. Les autres y voyaient une sorte d'impôt ou de taxe. Dans le dernier sondage, la part des personnes qui considèrent les cotisations LPP comme un investissement a augmenté de 6 points pour s'établir à 53 pour cent. Elles ne sont plus que 20 pour cent (contre 28 pour cent auparavant) à considérer les prélèvements sociaux LPP comme une contribution à la garantie des rentes en Suisse. L'idée selon laquelle les cotisations LPP seraient prélevées dans l'intérêt général a perdu de son importance.

### Perception des prélèvements sociaux pour la LPP (ill. 13)

«Comment considérez-vous personnellement le pourcentage qui est déduit tous les mois de votre salaire dans le cadre de la LPP (caisse de pension)?» population active, a déjà cotisé dans la LPP, données en pour cent

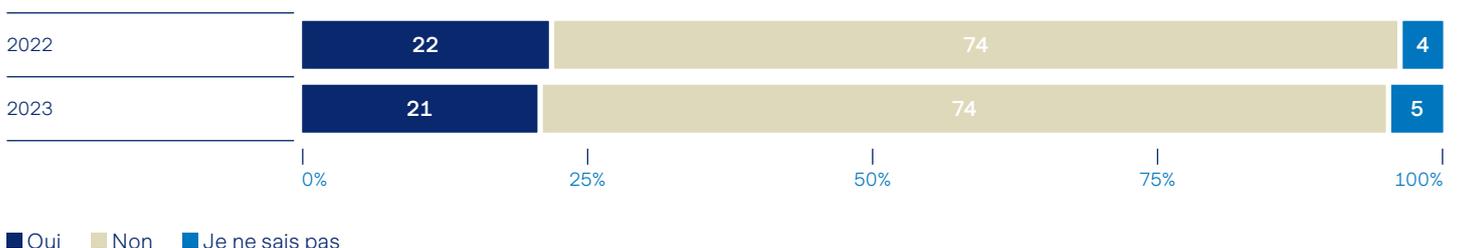


Même si les cotisations LPP sont davantage perçues comme un capital ou un investissement, les actes restent limités pour le moment. Encore près d'une personne sur cinq se renseigne sur l'organisation des prestations de prévoyance offertes par l'employeur au moment de commencer un nouveau travail (ill. 14), alors que l'importance des prestations de prévoyance LPP varie considérablement d'un employeur à un autre. Cela montre à quel point la LPP est peu perçue comme prestation financière de l'employeur.

Il est nécessaire que les entreprises se montrent plus offensives sur ce point. A une époque où la main-d'œuvre se fait rare, une présentation des prestations LPP pourrait s'inscrire dans la promotion pour le marché du travail suisse.

### Rôle de l'organisation de la caisse de pension dans l'acceptation d'un poste (ill. 14)

«L'organisation de la caisse de pension de l'employeur a-t-elle joué un rôle dans l'acceptation de ce poste?», uniquement les personnes qui viennent de commencer un nouveau travail, données en pour cent



## Connaissances en prévoyance et finance

Dans la prévoyance professionnelle, chaque personne salariée épargne pour sa propre retraite. Au début de chaque année, les caisses de pension informent les assurés sur la situation de leur prévoyance dans l'attestation de prévoyance. Or, les résultats de cette série d'études montrent qu'en Suisse, les assurés connaissent souvent peu la situation de leur prévoyance professionnelle. Les connaissances financières de chacun jouent un rôle essentiel dans ce domaine et sont étroitement liées aux connaissances de sa propre situation de prévoyance personnelle. C'est la raison pour laquelle le chapitre suivant est consacré aux connaissances financières et en prévoyance des Suisses, à leur mode d'acquisition et aux conséquences des lacunes dans ce domaine.

### 3.1. Connaissances financières

La prévoyance professionnelle est fondée, du moins pour les personnes salariées non indépendantes, sur la prévoyance privée obligatoire, la prévoyance liée, et sur des placements de capitaux volontaires pour sa propre retraite. Pour comprendre ces deux piliers de la prévoyance vieillesse, il est important de connaître non seulement le fonctionnement du système de prévoyance vieillesse suisse, mais aussi les placements de capitaux et les produits financiers. Comme l'avaient déjà montré les précédentes études, les Suisses n'ont pas tous les mêmes connaissances en matière de produits financiers et de placements, et pas la même confiance non plus.<sup>6</sup> Les hommes jugent leurs connaissances financières bien meilleures que celles des femmes, et les personnes âgées meilleures que celles des jeunes (ill. 15). Dans l'ensemble, les personnes sondées jugent leurs propres connaissances financières moyennes.

Ces connaissances hétérogènes ont de grandes conséquences. Le manque de connaissances financières est l'une des principales raisons pour lesquelles les personnes ne placent pas leur épargne dans des actions ou des obligations.<sup>7</sup>

#### Evaluation personnelle des connaissances en matière de placements (ill. 15)

«De manière générale, comment jugez-vous vos connaissances en matière de placements et de produits financiers?», échelle de -2 «très mauvaises» à 2 «très bonnes», la moyenne arithmétique est représentée

##### Total

Total

0,0

##### Par sexe

Femme

-0,3

Homme

0,3

##### Par âge

18-35 ans

-0,1

36-45 ans

0,0

46-55 ans

0,0

56-65 ans

0,1

>65 ans

0,2

plutôt mauvaises

moyennes

plutôt bonnes

<sup>6</sup> Vita. Etude sur le fairplay 2022. La population sous-estime systématiquement l'importance du deuxième pilier de la prévoyance

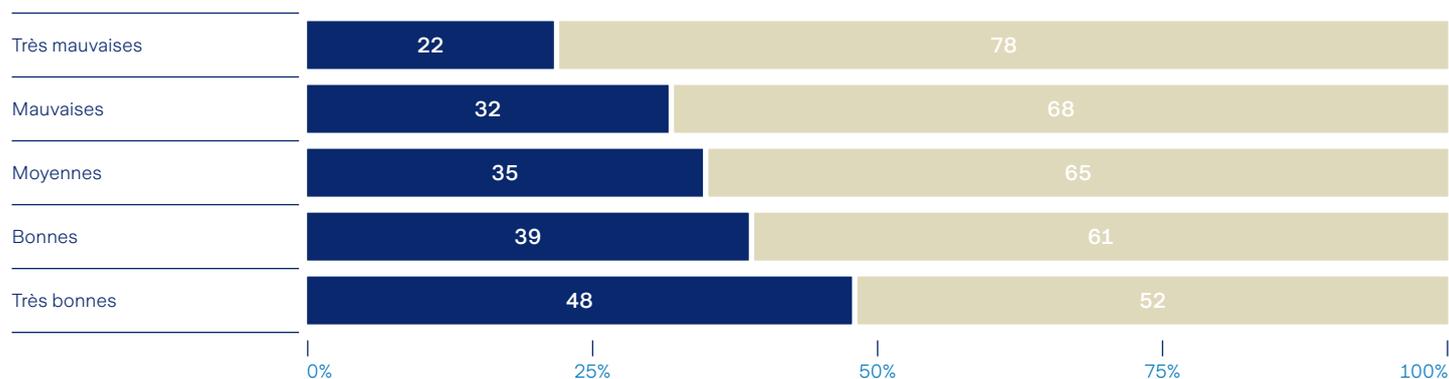
<sup>7</sup> Zurich Assurance. 2022. Les femmes épargnent, les hommes placent leur argent – une différence qui n'est pas sans conséquence

Avoir plus de connaissances financières signifie aussi mieux connaître les conséquences de l'inflation sur la prévoyance vieillesse. Plus les personnes sondées s'y connaissent en finance générale, plus elles sont préoccupées par la dépréciation de leur épargne liée dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers provoquée par la forte inflation. C'est ce que montre l'illustration 16. Les personnes qui s'y connaissent en finance ont également tendance à être plus fortunées. Chez ces personnes, la dévaluation monétaire touche un plus gros patrimoine financier.

Actuellement, les petits épargnants qui ont peu de patrimoine et peu de connaissances financières se préoccupent moins de la dépréciation de leur épargne pour la retraite. Et comme leurs possibilités financières sont limitées, ils sont souvent plus durement touchés. Si leur épargne perd de sa valeur, les problèmes financiers surviendront plus rapidement que chez les personnes fortunées qui ont aussi plus de possibilités pour placer leur argent de façon rentable.

### Souci quant à la dépréciation de l'épargne dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers – en fonction des connaissances financières (ill. 16)

«De manière générale, comment jugez-vous vos connaissances en matière de placements et de produits financiers?», personnes ayant de l'épargne dans le 2<sup>e</sup> pilier et/ou le 3<sup>e</sup> pilier, données en pour cent



■ Souci quant à la dépréciation de l'épargne dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers    ■ Aucun souci quant à la dépréciation de l'épargne dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers

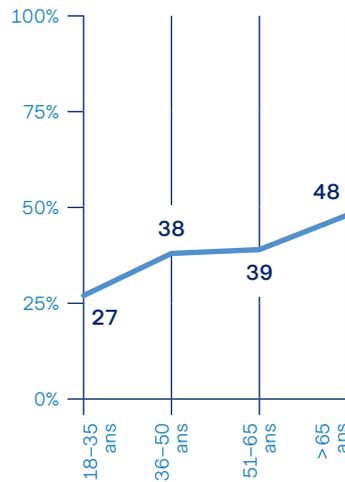
### 3.2. Sources de connaissances

L'expérience et donc le savoir s'acquièrent avec l'âge. Cela vaut du moins si l'on s'interroge sur les sources des connaissances en matière de produits financiers et de placements (ill. 17). Les personnes âgées avant tout fondent leurs connaissances financières sur leurs propres expériences. Elles s'intéressent moins aux autres sources d'information. Ce sont notamment les jeunes adultes qui attribuent leur savoir à l'école ou d'autres formations. C'est logique car, en général, la formation formelle est plus récente que pour les personnes plus âgées. Ce qui est moins évident, c'est que ce sont avant tout les jeunes adultes qui indiquent avoir acquis leurs connaissances financières auprès de personnes de référence au sein de la famille ou de leur cercle d'amis. A côté de l'école, l'environnement personnel est visiblement un facteur central de transmission du savoir financier pour les jeunes, qui doivent alors commencer par avoir accès à ce monde.

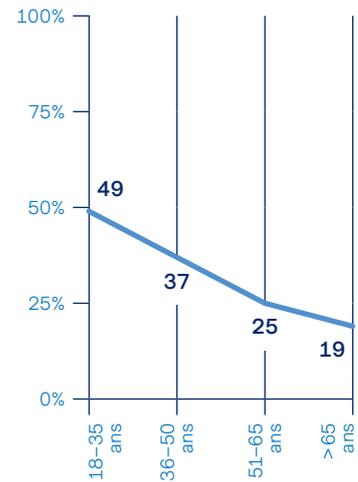
#### Sources des connaissances en matière de placements et de produits financiers – par âge (ill. 17)

«D'où proviennent vos connaissances en matière de placements et de produits financiers dans l'ensemble?», données en pour cent

Propres expériences



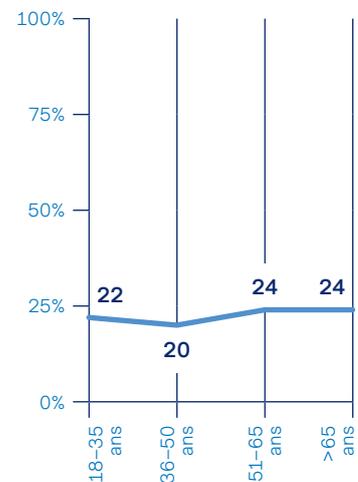
Cercle familial et proches



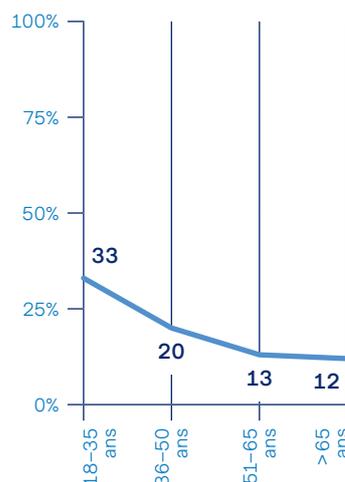
Travail individuel



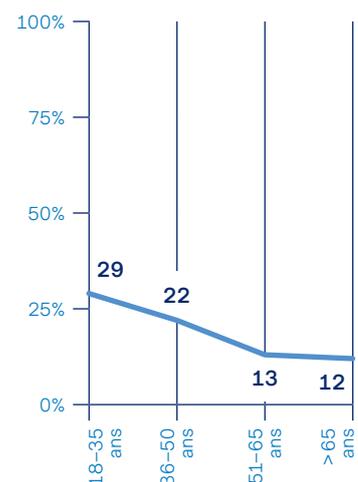
Médias



Ecole et formation



Cercle d'amis

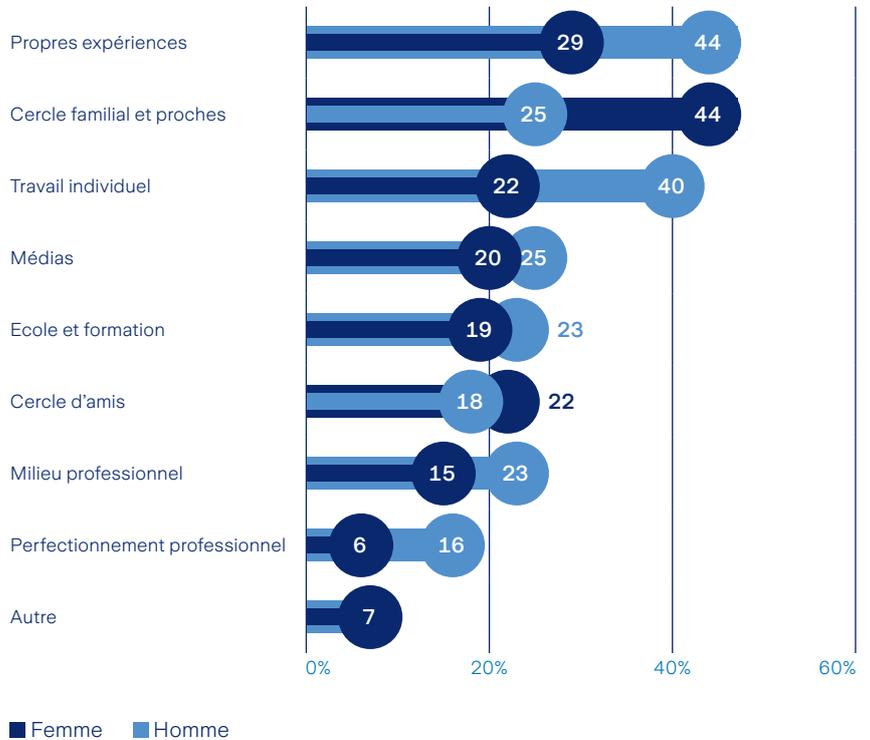


Les sources des connaissances financières sont plus larges chez les hommes que chez les femmes (ill. 18). Cela n'a rien d'étonnant car, en général, les hommes considèrent qu'ils en savent plus sur les placements et les produits financiers que les femmes. Et le fossé entre les sexes est encore plus grand quand il s'agit des connaissances acquises par l'expérience. 44 pour cent des hommes indiquent avoir acquis leurs connaissances financières par leur propre expérience, contre seulement 29 pour cent des femmes. Les femmes répondent plus souvent qu'elles ont acquis leur savoir dans leur cercle d'amis et au sein de leur famille. Ce contraste révèle que dans beaucoup de foyers, les placements financiers sont du ressort des hommes, tandis que les femmes les expérimentent de façon plutôt passive. L'intérêt nettement plus grand porté par les hommes aux questions financières se manifeste également dans le fait que 40 pour cent des hommes indiquent qu'ils ont acquis leurs connaissances financières par eux-mêmes, contre seulement 22 pour cent des femmes interrogées.

L'illustration 19 montre l'importance des expériences personnelles dans le secteur financier. Les personnes qui pensent posséder de bonnes connaissances financières se distinguent avant tout par le fait qu'elles ont acquis ces connaissances par leur propre expérience. Seulement 36 pour cent des personnes qui possèdent des connaissances financières moyennes disent les avoir acquises par elles-mêmes. C'est également frappant que le travail individuel soit une source de connaissances importante pour bon nombre de personnes possédant plus de connaissances financières que la moyenne (44 pour cent d'entre elles). Ce résultat montre qu'à côté de l'expérience pratique, l'intérêt personnel et la curiosité sont aussi des facteurs de motivation importants. Bien que l'école soit surtout citée comme une source d'acquisition de connaissances par les personnes possédant plus de connaissances financières que la moyenne, elle a joué un rôle pour seulement 30 pour cent d'entre elles. La transmission accrue de contenus appropriés dans les écoles pourrait contribuer à développer les compétences des Suisses. Cependant, cette analyse montre qu'il est plus important d'éveiller leur intérêt et leur curiosité afin qu'ils puissent finalement faire leurs propres expériences dans les domaines des placements et des produits financiers. Nous le voyons justement dans le secteur financier: C'est en faisant qu'on apprend.

## Sources des connaissances en matière de placements et de produits financiers – par sexe (ill. 18)

«D'où proviennent vos connaissances en matière de placements et de produits financiers dans l'ensemble?», données en pour cent



## Sources des connaissances – par estimation de ses propres connaissances financières (ill. 19)

«D'où proviennent vos connaissances en matière de placements et de produits financiers dans l'ensemble?», données en pour cent

### Personnes qui jugent leurs connaissances financières (très) bonnes

Propres expériences	57%
Travail individuel	44%
Ecole et formation	30%
Milieu professionnel	28%
Perfectionnement professionnel	26%
Cercle familial et proches	24%
Médias	22%

### Personnes qui jugent leurs connaissances financières moyennes

Cercle familial et proches	44%
Propres expériences	36%
Travail individuel	34%
Médias	26%
Cercle d'amis	22%

### Personnes qui jugent leurs connaissances financières (très) mauvaises

Cercle familial et proches	35%
Cercle d'amis	22%
Médias	20%

### 3.3. Connaissance de sa propre situation de prévoyance

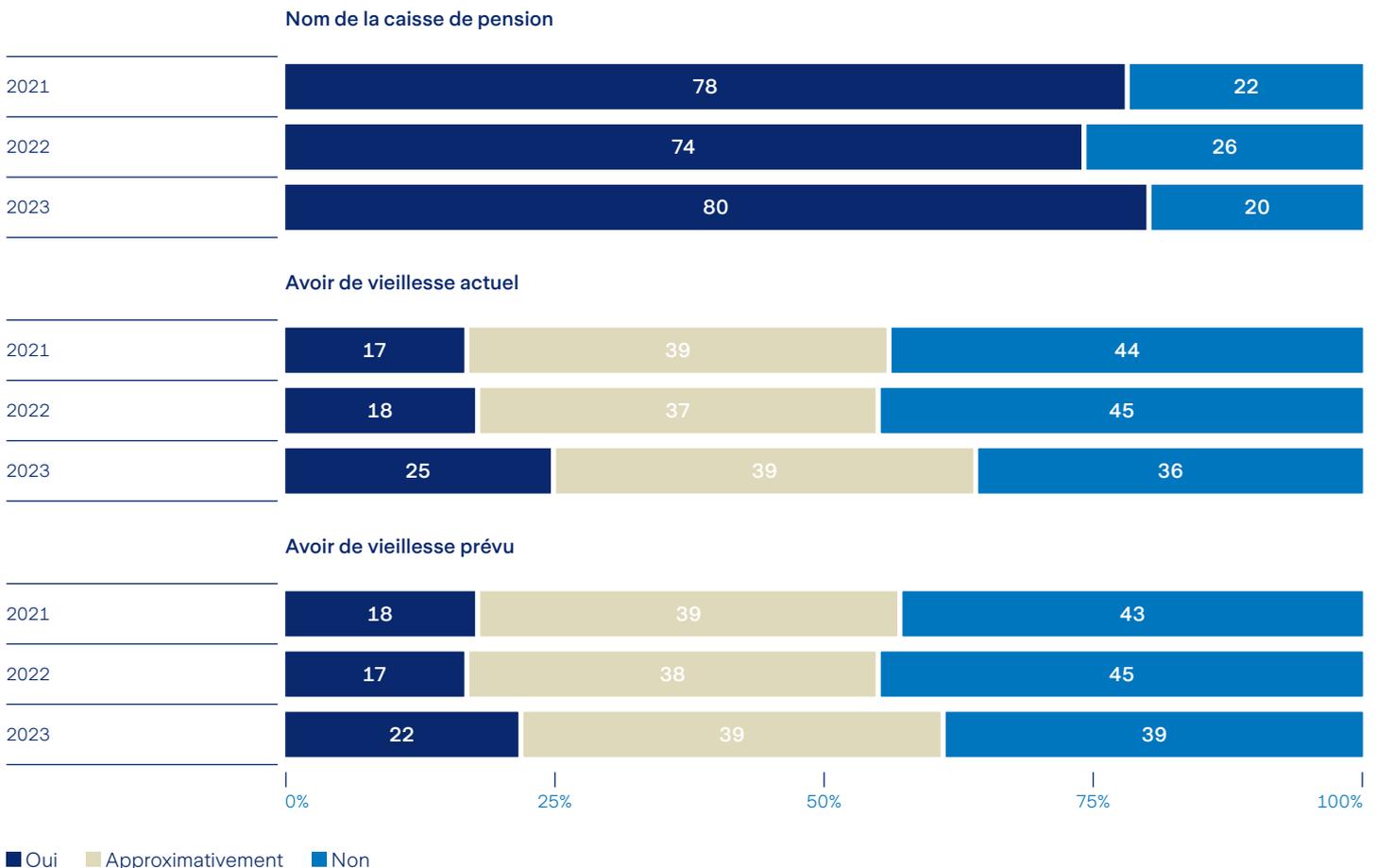
L'épargne-retraite dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire commence à 25 ans. A partir de ce moment-là, les travailleuses et travailleurs reçoivent chaque année une attestation de prévoyance de leur caisse de pension. Cette attestation renseigne la personne assurée sur la situation actuelle de son capital d'épargne, la rémunération du capital et l'avoir prévu au moment de la retraite en émettant certaines hypothèses. Semblable à un relevé bancaire, l'attestation de prévoyance est un document important qui renseigne sur sa propre situation financière. Il est donc intéressant de découvrir si les assurés connaissent bien les points clés de leur propre prévoyance professionnelle.

Les personnes qui ont participé à l'étude ont été interrogées sur plusieurs aspects de leur attestation de prévoyance, par exemple le nom de leur caisse de pension, le montant de leur avoir de vieillesse actuel et prévu, ainsi que la rémunération. Comme le montre l'illustration 20, la grande majorité des personnes qui ont déjà cotisé dans la caisse de pension connaissent le nom de leur caisse de pension (ill. 20).

En revanche, elles sont moins nombreuses à connaître le montant de leur avoir de vieillesse prévu au moment de leur départ à la retraite ou la situation actuelle de leur capital d'épargne. Le sondage de cette année montre que le niveau de connaissances a légèrement progressé.

#### Connaissance de sa propre prévoyance professionnelle (ill. 20)

Assurés actifs, données en pour cent

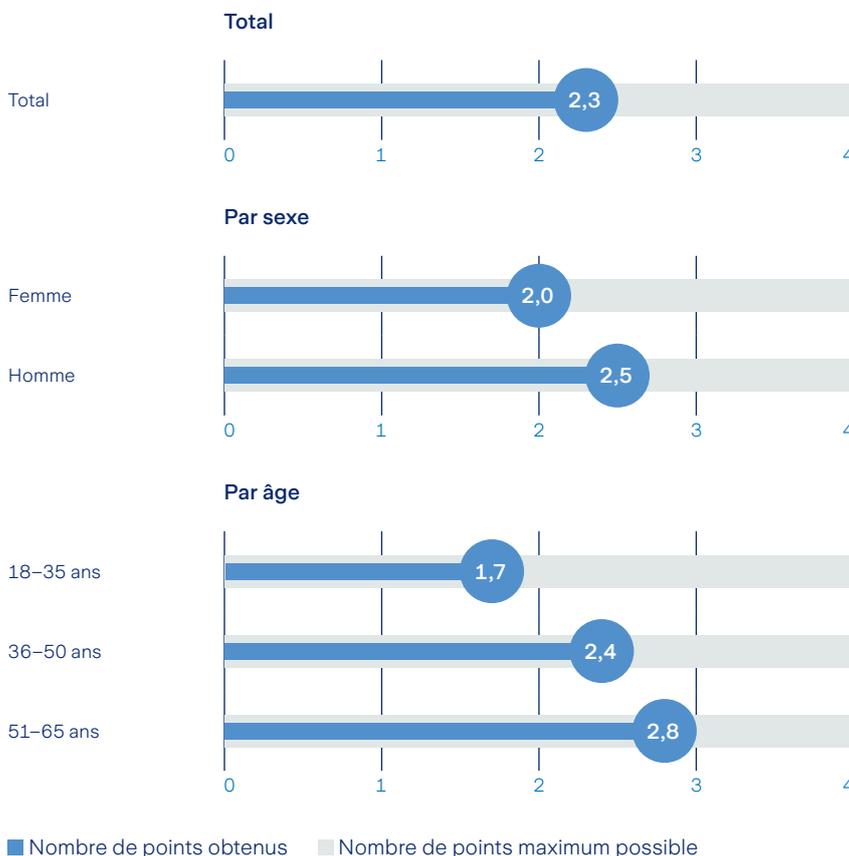


Un indice a été établi à partir des réponses, pouvant accepter des valeurs comprises entre 0 et 4. Plus la valeur est élevée, plus la personne est au courant de sa prévoyance professionnelle. En moyenne, les Suisses connaissent bien deux aspects de leur attestation de prévoyance. Cependant, en ce qui concerne leur situation personnelle en matière de prévoyance, ils ne possèdent pas tous le même niveau de connaissances: En moyenne, les hommes sont plus informés de la situation de leur prévoyance professionnelle que les femmes (ill. 21).

Néanmoins, les différences en fonction de l'âge et du revenu personnel sont particulièrement marquées: Les jeunes actifs et les personnes percevant un faible revenu connaissent beaucoup moins bien la situation de leur prévoyance que les personnes actives plus âgées ou percevant d'importants revenus. Les personnes qui ont une formation de degré tertiaire sont également mieux informées que les personnes sans diplôme ou qui ont effectué un apprentissage professionnel.

### Connaissance de sa propre prévoyance professionnelle – par critère socio-démographique (ill. 21)

*Indice composé à partir des quatre questions portant sur les connaissances en matière de prévoyance professionnelle (nom de la propre caisse de pension, situation de l'avoir de vieillesse LPP actuel, situation de l'avoir de vieillesse LPP prévu, taux d'intérêt). L'indice peut accepter des valeurs comprises entre 0 et 4. Population active. La moyenne arithmétique est représentée.*

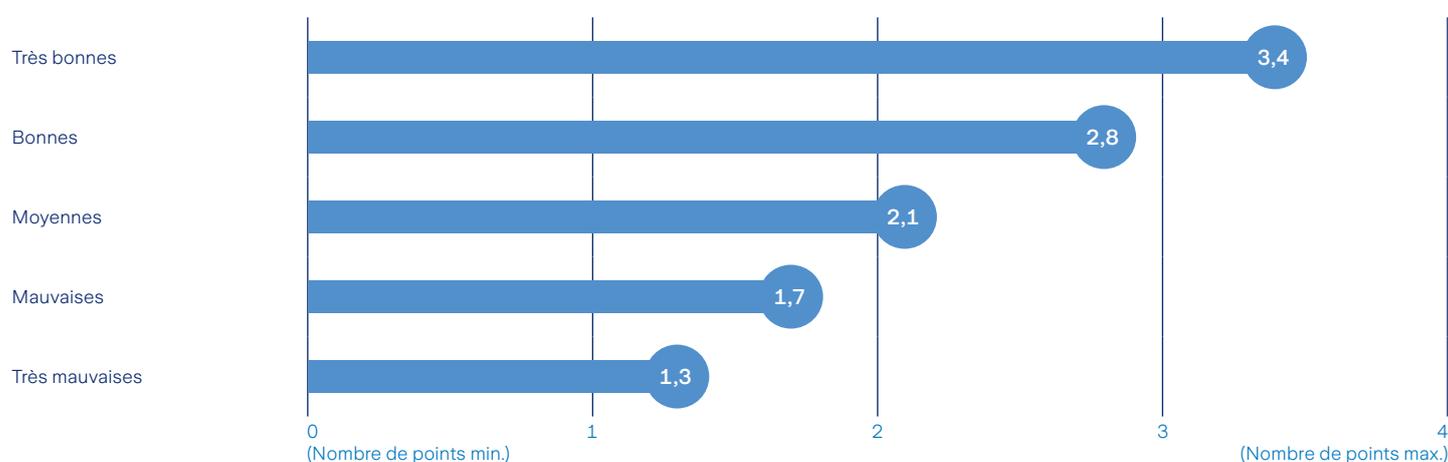


Le sondage de cette année confirme le lien très net qui existe entre les connaissances au sujet de sa propre prévoyance et les connaissances financières (ill. 22). Cela signifie que, en général, les personnes qui ont des connaissances dans les domaines des produits financiers et des placements sont

également bien renseignées sur la situation de leur prévoyance dans le 2<sup>e</sup> pilier. Le lien entre les connaissances financières et les connaissances en matière de prévoyance n'est pas surprenant car, en fin de compte, la prévoyance est également une question de placements de capitaux.

### Connaissance de sa propre prévoyance professionnelle – par estimation des connaissances en matière de placements (ill. 22)

Indice composé à partir des quatre questions portant sur les connaissances en matière de prévoyance professionnelle (nom de la propre caisse de pension, situation de l'avoir de vieillesse LPP actuel, situation de l'avoir de vieillesse LPP prévu, taux d'intérêt). L'indice peut accepter des valeurs comprises entre 0 et 4. Population active. La moyenne arithmétique est représentée.



Le fait que l'expérience vécue avec les placements de capitaux constitue une source essentielle des connaissances financières revêt donc encore plus d'importance (ill. 23): Comparées aux personnes qui ne peuvent pas fonder leurs connaissances financières sur leurs propres expériences, les personnes dont les connaissances financières reposent sur leurs propres expériences connaissent nettement mieux la situation de leur prévoyance.

Par conséquent, quiconque souhaite sensibiliser la population aux mécanismes et à l'importance du 2<sup>e</sup> pilier doit s'investir dans les connaissances générales de la population en matière de finance et de placement. La meilleure façon d'y parvenir est de suivre une approche qui mise non seulement sur la transmission des connaissances financières mais aussi qui incite les Suisses à faire leurs propres expériences des différents produits financiers et variantes de placements.

### Connaissance de sa propre prévoyance professionnelle – par importance de sa propre expérience (ill. 23)

Indice composé à partir des quatre questions portant sur les connaissances en matière de prévoyance professionnelle (nom de la propre caisse de pension, situation de l'avoir de vieillesse LPP actuel, situation de l'avoir de vieillesse LPP prévu, taux d'intérêt). L'indice peut accepter des valeurs comprises entre 0 et 4. Population active. La moyenne arithmétique est représentée.



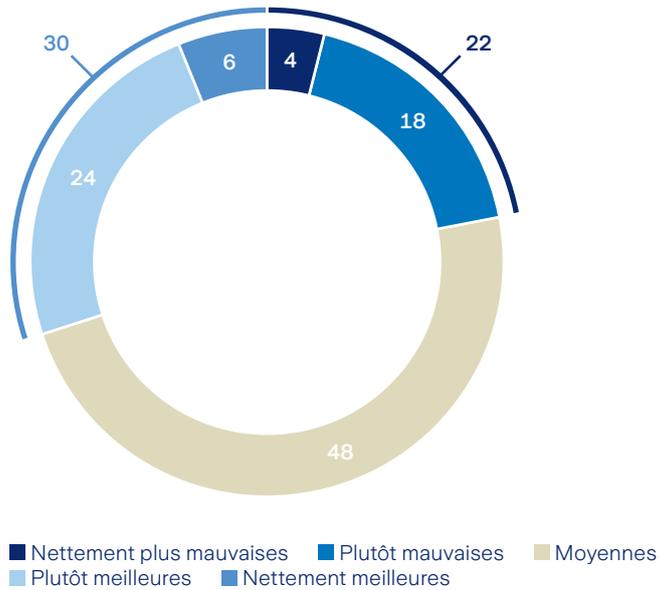
### 3.4. Avoir conscience de ses propres lacunes

On sait des sondages sur les propres compétences au volant d'une voiture que la population a tendance à se surestimer. La part qui approuve les capacités supérieures à la moyenne est plus importante que celle à laquelle on pourrait s'attendre statistiquement. Quand il s'agit des connaissances en prévoyance, les Suisses sont étonnamment réalistes. Près de la moitié des sondés considèrent que leurs propres connaissances en prévoyance sont simplement moyennes par rapport à celles de la population suisse (ill. 24). 30 pour cent considèrent qu'ils possèdent plus de connaissances que la moyenne et 22 pour cent moins que la moyenne.

Fait intéressant, parmi les sondés qui en savent peu sur la situation de leur prévoyance, près de la moitié pensent posséder des connaissances moyennes (ill. 25). Cela est probablement dû au fait que l'estimation du propre niveau de connaissances par rapport à celui de la population dépend du propre environnement social.

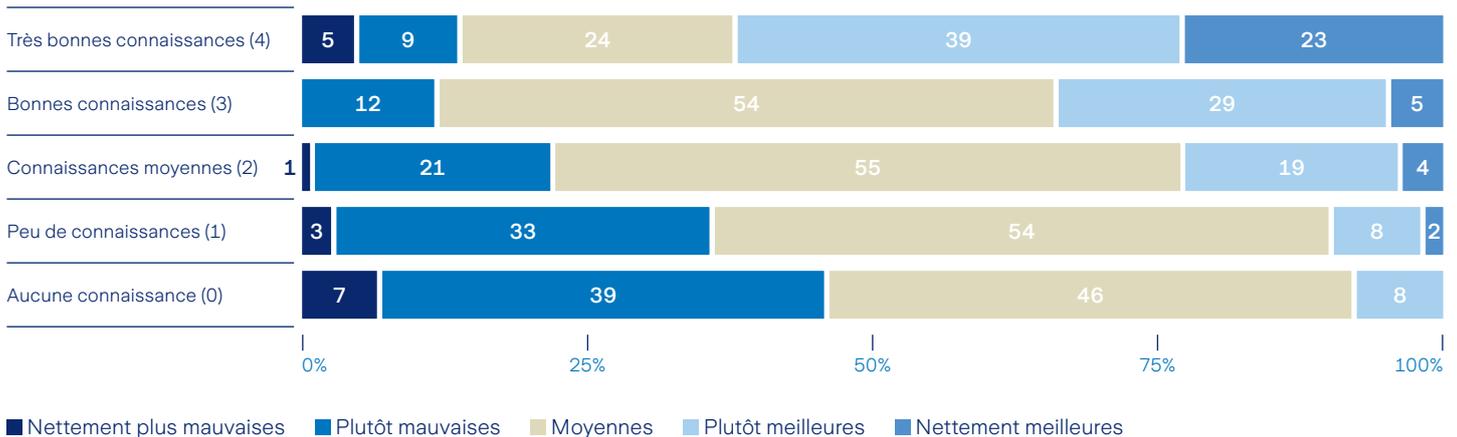
#### Evaluation de ses propres connaissances en matière de prévoyance par rapport à la population (ill. 24)

«Comment évaluez-vous vos connaissances sur votre propre situation de prévoyance par rapport à la population suisse?», données en pour cent



#### Evaluation des propres connaissances en prévoyance – par connaissance de la propre situation en matière de prévoyance (ill. 25)

«Comment évaluez-vous vos connaissances sur votre propre situation de prévoyance par rapport à la population suisse?», données en pour cent



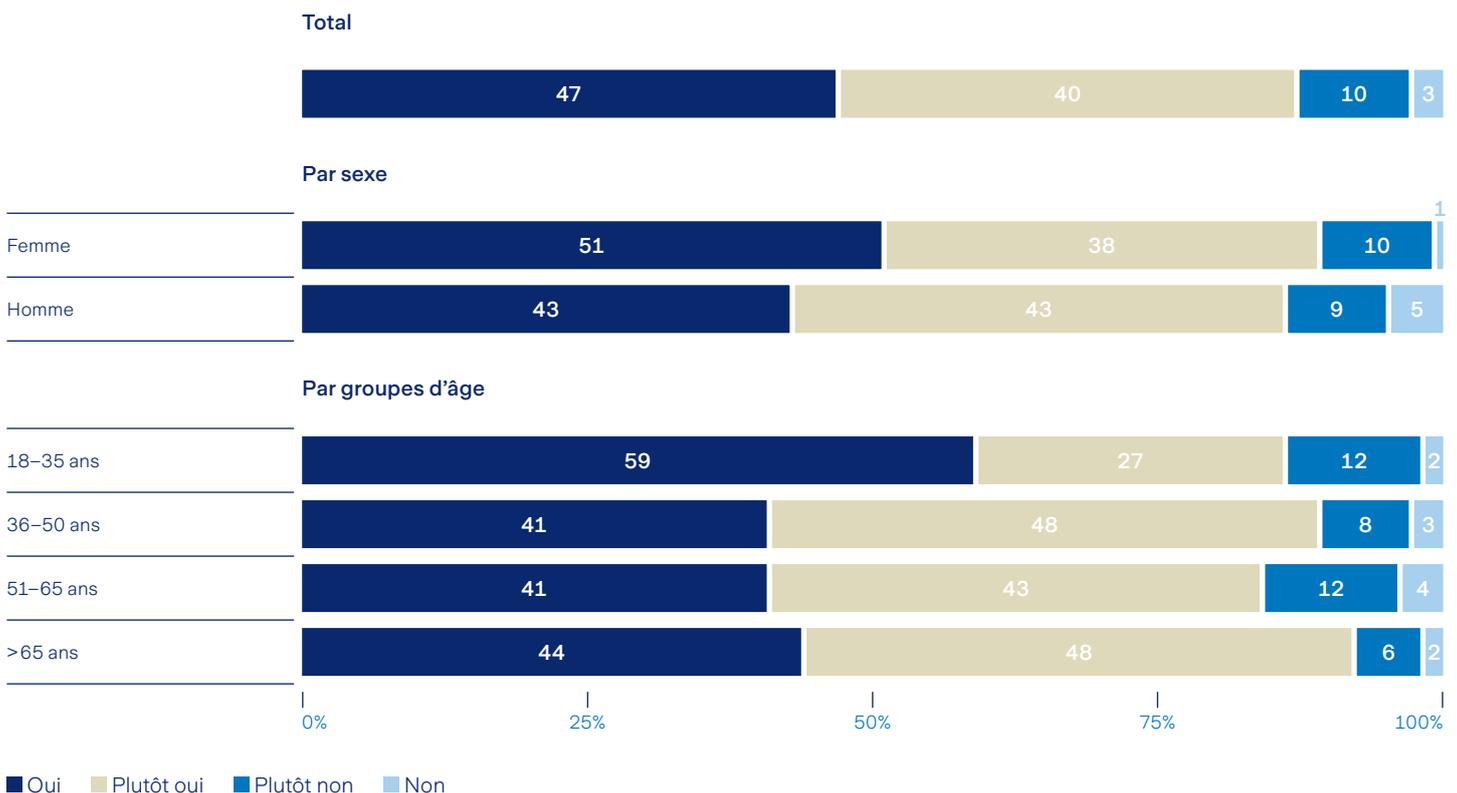
### 3.5. Les connaissances financières, une matière scolaire

Comme le montrent les résultats de cette étude, les connaissances générales en matière de produits financiers et de placements sont un facteur central pour savoir si les personnes sondées ont également une connaissance approfondie de leur situation de prévoyance et du système de prévoyance. En plus de contribuer à de meilleures décisions financières, la promotion des connaissances financières parmi la population favorise aussi sa prise de conscience des mécanismes du système de prévoyance. Une solution pour améliorer le niveau de connaissances en finance et prévoyance de la population est d'enseigner davantage la finance dans les écoles. La majorité de la population est d'avis que l'enseignement de l'épargne et du placement devrait faire partie de la formation scolaire obligatoire (ill. 26): Près de neuf personnes sur dix partagent cet avis. Cette large approbation se retrouve dans différents groupes de la population mais est particulièrement marquée chez les 18–35 ans et chez les femmes.

Comme nous avons pu le voir avec la question concernant les principales sources d'acquisition des connaissances financières, les personnes qui en savent le plus ont puisé ce savoir avant tout de leur propre expérience et de leur travail individuel. Cela signifie que même si le savoir scolaire peut offrir un socle, en fin de compte, il est essentiel d'étoffer tôt ou tard ce savoir avec des connaissances pratiques tirées de l'expérience.

#### Les connaissances financières, matière obligatoire à l'école (ill. 26)

«Pensez-vous que le renforcement des connaissances en matière d'épargne et de placement devrait faire partie de l'enseignement obligatoire?», données en pour cent



## Redistribution et rentes garanties

La dernière partie de l'étude porte sur l'estimation de la redistribution actuelle des actifs aux retraités, ainsi que sur l'importance et la perception du taux de conversion et des garanties des rentes. Elle aborde aussi pour finir le champ de tension crucial entre la prévisibilité et le potentiel de rente.

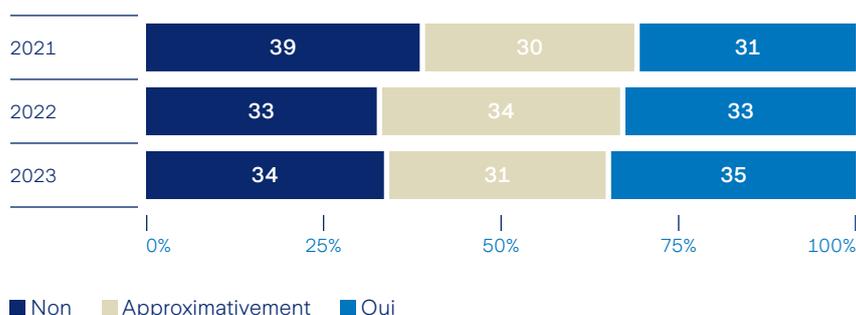
### 4.1. Acceptation croissante de la redistribution dans la LPP

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) prescrit un taux de conversion minimum aux caisses de pension pour la part obligatoire de l'avoie de vieillesse. Le taux de conversion correspond à la part du capital vieillesse épargne qui doit être versé chaque année après avoir atteint l'âge légal de la retraite. Le taux de conversion était aligné sur l'espérance de vie statistique et sur les rendements prévus du capital épargné. A la suite de la révision de la LPP en 2005, le taux de conversion a été abaissé exceptionnellement de 7,2 à 6,8 pour cent. Depuis, l'espérance de vie des Suisses ne cesse d'augmenter. Les rentes versées sont également fondées sur des hypothèses de taux d'intérêt qui ne sont plus réalisables. De plus, les réglementations actuelles n'aident pas les caisses de pension à générer les rendements requis sur le capital d'épargne. Comme depuis 2005, il est de plus en plus difficile, sur le plan politique, d'adapter le taux de conversion aux changements de conditions, le principe fondamental du 2<sup>e</sup> pilier, selon lequel chacun épargne pour sa propre rente, est de plus en plus mis à mal. Actuellement, une partie substantielle des revenus des avoirs de vieillesse des actifs est utilisée pour financer les rentes actuelles. Une redistribution intergénérationnelle massive s'opère donc dans la prévoyance professionnelle, alors qu'une telle redistribution n'est prévue que dans le 1<sup>er</sup> pilier.<sup>8</sup> La réforme de la LPP adoptée par les conseillers fédéraux donne un nouvel élan pour réduire le taux de conversion.

Malgré des débats incessants sur la réforme des retraites, la principale raison de l'abaissement du taux de conversion, à savoir éviter la redistribution contraire au système dans le 2<sup>e</sup> pilier, était jusqu'à maintenant peu présente dans la population (ill. 27): Seulement un bon tiers indique être au courant de la redistribution dans la prévoyance professionnelle.

#### Connaissance de la redistribution dans le 2<sup>e</sup> pilier (ill. 27)

«Actuellement, on assiste à une redistribution des avoirs des actifs aux rentiers, aussi bien dans le premier pilier (AVS, système de répartition) que dans le 2<sup>e</sup> pilier (LPP, système de capitalisation). En avez-vous déjà entendu parler?», données en pour cent



<sup>8</sup> Commission de haute surveillance (CHS PP)

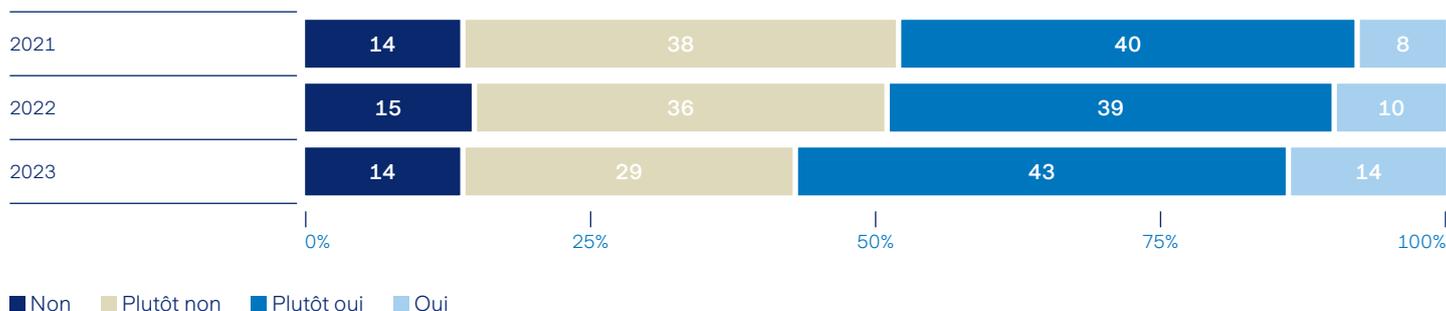
Cela signifie qu'à peine deux tiers de la population n'ont qu'une vague idée ou n'ont aucune connaissance. Depuis le premier sondage réalisé en 2021, les estimations n'ont guère changé. La prise de conscience a peut-être légèrement augmenté, du moins en comparaison avec 2021.

Seule une minorité de la population suisse est bien au courant de la redistribution dans le 2<sup>e</sup> pilier. Pour évaluer cette redistribution, les personnes sondées doivent en être informées. Quand on leur annonce que les revenus de l'avoir en épargne des actifs sont utilisés pour financer les rentes actuelles, les réactions sont diverses. Lors des deux premières vagues de sondage (2021, 2022), la moitié des sondés trouvait cette redistribution injuste, l'autre moitié la jugeait juste. Dans le tout dernier sondage, la part de la population trouvant cette redistribution juste a gagné 9 points de pourcentage pour atteindre 57 pour cent (ill. 28). A partir du moment où le Parlement a adopté un abaissement du taux de conversion, une majorité des Suisses et Suissesses ne considère plus le principe de la

redistribution dans le 2<sup>e</sup> pilier comme étant injuste. Le principe de la capitalisation («chacun épargne pour sa rente») dans le 2<sup>e</sup> pilier a perdu le soutien de la population. La limite claire entre le 1<sup>er</sup> pilier et le 2<sup>e</sup> pilier s'efface. Du moins au niveau général, les éléments du système de répartition réservés au 1<sup>er</sup> pilier sont également considérés comme acceptables pour le 2<sup>e</sup> pilier. Cela indique que le scepticisme traditionnel de la Suisse face à l'intervention de l'Etat et la redistribution disparaît. Des événements comme le sauvetage de CS par l'Etat ou les aides financières pendant la pandémie de Covid ont contribué à ce que l'Etat soit davantage perçu comme un garant de la couverture financière. En ce qui concerne la LPP, l'affaiblissement de l'appui du principe de la capitalisation signifie qu'il sera plus difficile de justifier une réduction du taux de conversion lors de la prochaine votation.

## La redistribution dans le 2<sup>e</sup> pilier est-elle juste? (ill. 28)

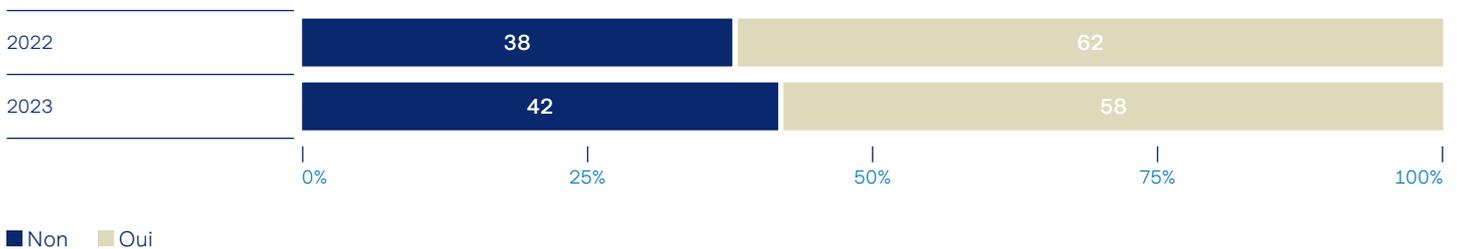
«Trouvez-vous que la redistribution des rendements des actifs aux retraités est juste?», données en pour cent



Moins de la moitié de la population suisse considère que la redistribution dans le 2<sup>e</sup> pilier est injuste. Mais quand il est question du propre avoir de vieillesse LPP, la majorité s'inverse (ill. 29): Une majorité de 58 pour cent des sondés en âge de travailler trouve injuste le fait d'utiliser les produits de leur capital d'épargne LPP pour financer les rentes des retraités actuels. Contrairement à l'estimation générale de la redistribution, ladite question était posée seulement aux personnes actives, c.-à-d. aux personnes concernées négativement par la redistribution. Elle est également jugée plus injuste car c'est seulement dans la deuxième question qu'un lien direct est établi avec la propre épargne. La redistribution n'est plus un phénomène abstrait, elle est devenue un prélèvement direct de la propre épargne.

### L'utilisation des revenus de votre propre avoir de vieillesse pour financer les rentes est-elle injuste? (ill. 29)

«Trouvez-vous injuste qu'une partie des performances ou des intérêts de votre compte de prévoyance LPP soit utilisée pour les prestations en capital de la génération actuelle de retraités?», population active, données en pour cent



L'argument selon lequel la redistribution entre les générations dans le 2<sup>e</sup> pilier est contraire au système est de plus en plus difficile à tenir dans les débats politiques. Premièrement parce que les personnes âgées jouent un rôle dominant chez les électeurs et que celles-ci se placent plus dans la perspective des bénéficiaires de rentes que des cotisants. Deuxièmement parce que les points de vue de la population concernant la protection étatique et la redistribution évoluent. Des éléments de la redistribution sont de plus en plus acceptés dans le 2<sup>e</sup> pilier, non seulement par la population, mais également au niveau de la politique civile. La différence entre le 1<sup>er</sup> pilier et le 2<sup>e</sup> pilier s'efface de plus en plus dans la perception qu'en ont les gens. Néanmoins, si l'on s'adresse aux sondés en tant que cotisants LPP, les points de vue ne sont plus les

mêmes. Une majorité de ce groupe considère injuste le détournement de la performance de leurs avoirs de vieillesse. Les personnes sondées se positionnent ici comme des épargnants qui mettent de l'argent de côté pour leur retraite. Au niveau personnel, elles peuvent être sensibles au modèle d'assurance LPP sans redistribution. Mais cette plus large acceptation de la redistribution laisse des traces ici aussi. Il y a un an, 62 pour cent des cotisants LPP trouvaient injuste d'utiliser une partie de leur performance pour payer les rentes. En 2023, ce taux a perdu quatre points.

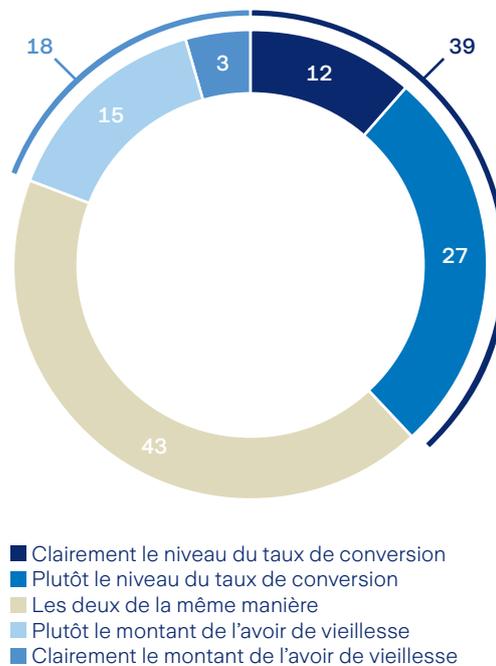
## 4.2. Quand les actifs pensent comme des rentiers

Le 2<sup>e</sup> pilier du système de prévoyance suisse est fondé sur le principe de la capitalisation. Cela signifie qu'en principe, le montant de la rente est uniquement déterminé par le capital versé et les intérêts et produits de ce capital. Plus une personne épargne pendant sa vie active, plus le versement sera élevé plus tard. Suite à l'introduction d'un taux de conversion fixé par la loi, depuis le début de la prévoyance professionnelle obligatoire en 1985, le montant de la rente était encore déterminé par un deuxième élément. Le taux de conversion détermine la part du capital de prévoyance épargné qui sera versée chaque année sous forme de rente. Si l'espérance de vie augmente sans que l'on réduise le taux de conversion, en moyenne, chaque rentier touchera plus que ce qu'il a épargné auparavant. Si l'effet du taux de conversion sur le montant de la rente est

directement compréhensible et estimable, l'effet avec les revenus générés sur le capital est plutôt masqué. Par conséquent, ces dernières années, les débats publics et politiques sont centrés sur le taux de conversion quand il est question du montant des rentes. Cela se répercute sur la perception des actifs qui cotisent dans la LPP (ill.30).

### Estimation de la pertinence du taux de conversion et de l'avoir de vieillesse pour la rente (ill.30)

«A votre avis, qu'il y a-t-il de plus décisif pour la question de savoir à combien s'élèvera votre rente à la retraite: le taux de conversion ou le niveau de votre avoir en épargne?», assurés actifs, données en pour cent

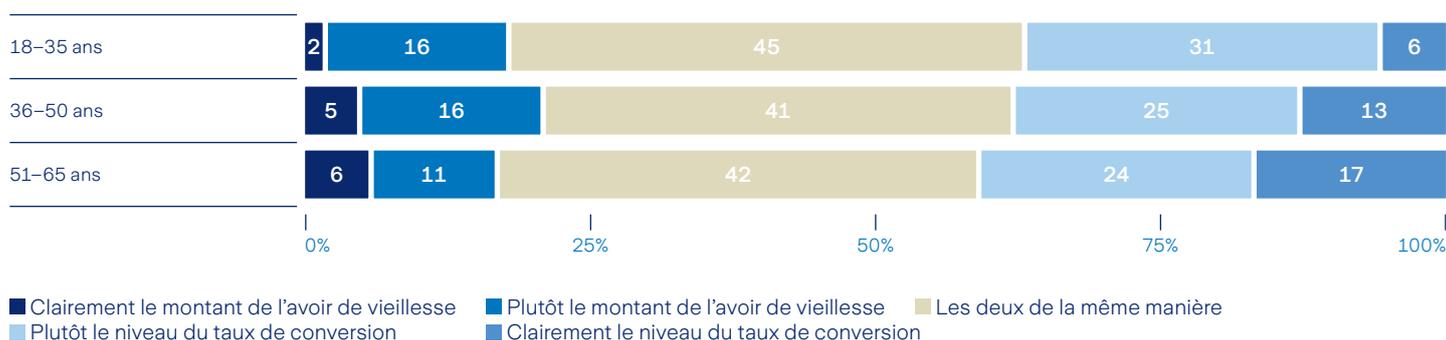


Si 39 pour cent des actifs pensent que le taux de conversion est le premier facteur pertinent pour le montant de leur future rente, 18 pour cent d'entre eux pensent que celle-ci est déterminée par leur avoir en épargne. 43 pour cent pensent que les deux sont déterminants. La logique de la capitalisation est la priorité pour moins d'un cinquième des cotisants. Beaucoup accordent plus d'importance au taux de versement annuel de leur rente qu'à la constitution d'un capital de prévoyance. A la place d'un plus gros gâteau, ils préfèrent qu'on leur serve une plus grande part annuelle. En Suisse, le taux de conversion légal est devenu l'élément déterminant le montant de la rente dans le deuxième pilier. Il a eu pour effet que beaucoup de cotisants sont plus intéressés par la conversion de leur capital vieillesse en une rente que par sa constitution. Ils pensent plus comme des rentiers que comme des épargnants.

Les jeunes et les personnes âgées se focalisent davantage sur le taux de conversion (ill. 31). Néanmoins, les assurés actifs plus âgés sont plus souvent d'avis que le montant de leur rente est déterminé uniquement par le taux de conversion. C'est un point de vue compréhensible car leur avoir de vieillesse ne peut plus croître pendant longtemps jusqu'à leur départ à la retraite, ce qui explique pourquoi le taux de conversion compte effectivement plus pour leur rente. Nous remarquons néanmoins que les jeunes actifs, qui commencent seulement à constituer leur fortune de prévoyance, n'ont pas un point de vue totalement différent.

### Estimation de la pertinence du taux de conversion et de l'avoir de vieillesse pour la rente (ill. 31)

«A votre avis, qu'il y a-t-il de plus décisif pour la question de savoir à combien s'élèvera votre rente à la retraite: le taux de conversion ou le niveau de votre avoir en épargne?», population active, données en pour cent

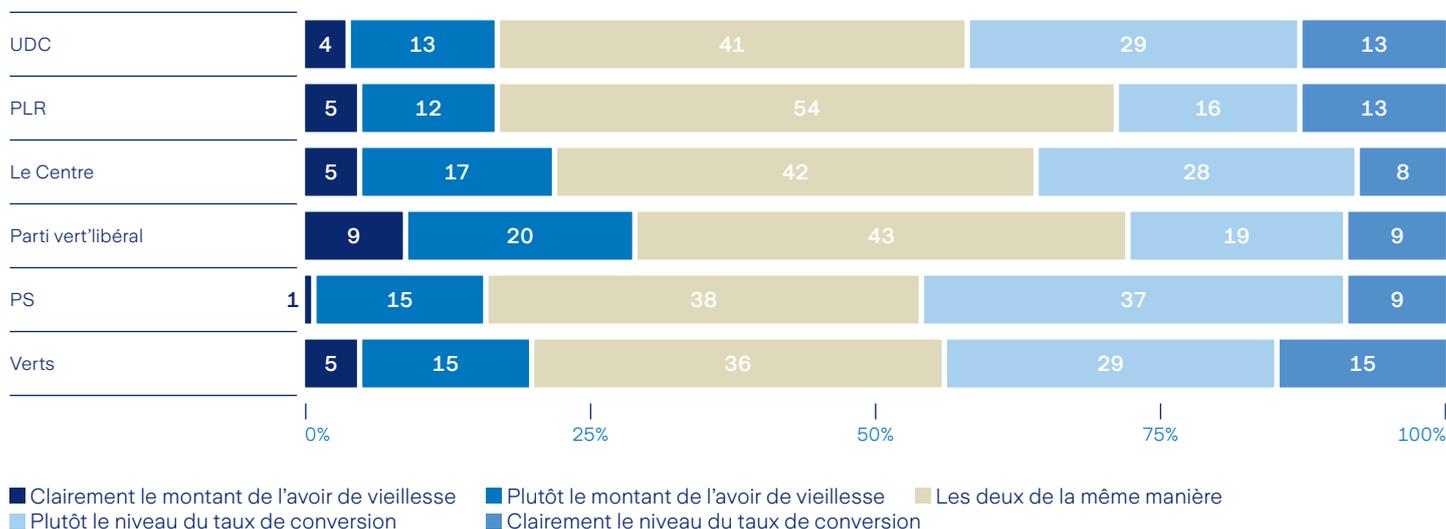


Le taux de conversion est une affaire politique depuis plusieurs années. Alors que le PS s'oppose à un abaissement du taux de conversion, le PLR, les Vert'libéraux, l'UDC et le centre y sont favorables. L'illustration 32 montre que l'orientation politique d'une personne et la question de sa focalisation sur le taux de

conversion sont liées: Les personnes proches des parties de gauche PS et Verts accordent plus de poids au taux de conversion quand il est question du montant de leur rente. Il est intéressant de voir que les personnes proches de l'UDC sont plus focalisées sur le taux de conversion.

### Estimation de la pertinence du taux de conversion et de l'avoir de vieillesse pour la rente (ill. 32)

«A votre avis, qu'il y a-t-il de plus décisif pour la question de savoir à combien s'élèvera votre rente à la retraite: le taux de conversion ou le niveau de votre avoir en épargne?», population active, données en pour cent



### 4.3. Associations faites avec la garantie des rentes

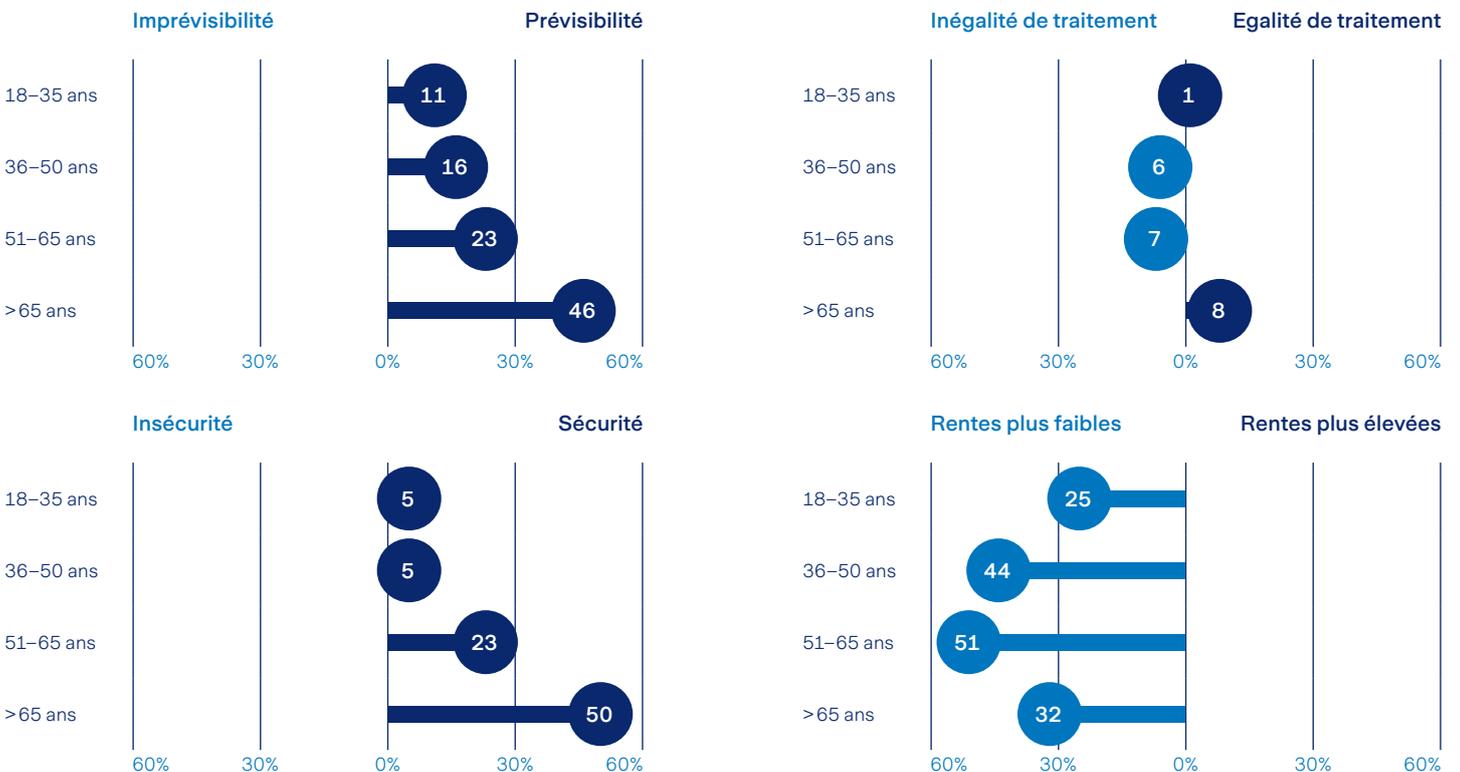
Le principe d'un taux de conversion garanti est un élément de la garantie de la rente légale dans la prévoyance professionnelle. La conception d'une rente garantie est une raison importante pour laquelle les débats publics sont autant focalisés sur le taux de conversion. Mais quelle association la population fait-elle avec cette garantie? Pour mieux comprendre, les quatre paires d'opposés suivantes ont été présentées aux personnes sondées: sécurité – insécurité, imprévisibilité – prévisibilité, inégalité – égalité et rentes faibles – rentes élevées.

Selon la majorité, la garantie des rentes apporte avant tout de la prévisibilité (61 pour cent) et de la sécurité (59 pour cent) mais réduit aussi les rentes (69 pour cent). Elle est partagée en ce qui concerne l'égalité ou l'inégalité (49 pour cent). Bien qu'il s'agisse avant tout des jeunes actifs, dont l'avoir de vieillesse et/ou la garantie de la rente ont une capacité

de croissance limitée en raison du taux de conversion fixe (ill. 33), les jeunes sondés n'associent pas plus souvent la garantie des rentes à une inégalité que les personnes plus âgées (ill. 33). Inversement, ce sont surtout les personnes sondées plus âgées qui associent avant tout la garantie des rentes à la sécurité et la prévisibilité, deux caractéristiques qui ont visiblement beaucoup d'importance dans l'évaluation de la LPP. Fait intéressant, la population active plus âgée associe plus souvent la garantie des rentes à des rentes plus faibles que les plus jeunes. Les personnes plus âgées ont visiblement particulièrement conscience du coût de la garantie des rentes.

#### Aspects de la garantie des rentes – par âge (ill. 33)

«Qu'associez-vous plutôt à la garantie des rentes dans la prévoyance professionnelle?», différence entre les paires d'opposés, par exemple différence entre «sécurité» et «insécurité», données en pour cent



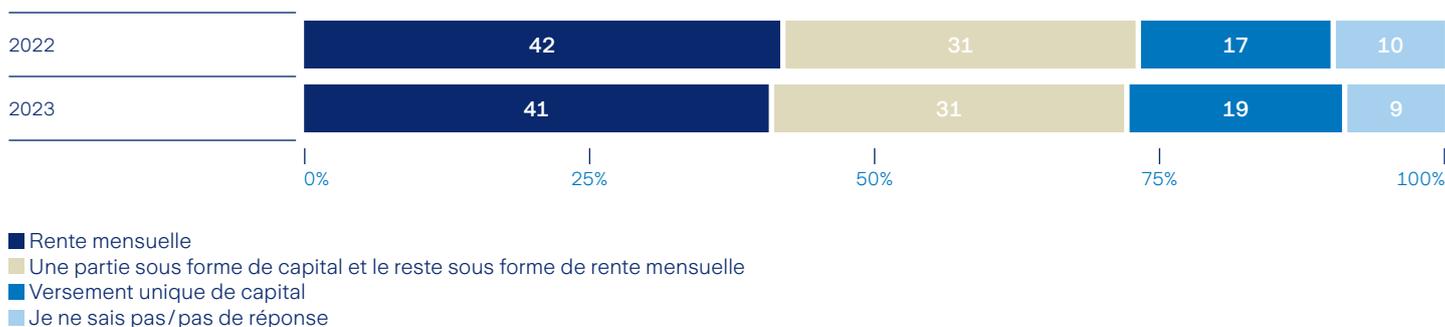
#### 4.4. Rente ou versement de capital?

Au moment de partir à la retraite, les assurés actifs ont le choix entre le versement d'une rente et le versement en une fois de la totalité de leur avoir de vieillesse par leur caisse de pension. Le taux de conversion n'a d'importance que si les personnes actives prévoient de percevoir leur capital épargné dans la prévoyance professionnelle non pas en une seule fois mais sous la forme d'une rente versée jusqu'à la fin de leur vie. La majorité

de la population active envisage une rente: Plus de 70 pour cent de la population active prévoit de percevoir tout du moins une partie de son capital épargné dans la prévoyance professionnelle sous forme de rente (ill. 34). En revanche, une personne sur cinq prévoit un versement du capital unique.

##### Rente ou versement de capital (ill. 34)

«Lors de leur départ à la retraite, tous les assurés peuvent choisir de percevoir une rente ou de demander à la caisse de pension de leur verser leur avoir de vieillesse LPP en une seule fois (versement du capital). Quelle forme auriez-vous tendance à choisir (ou avez-vous choisie)?», population active, données en pour cent



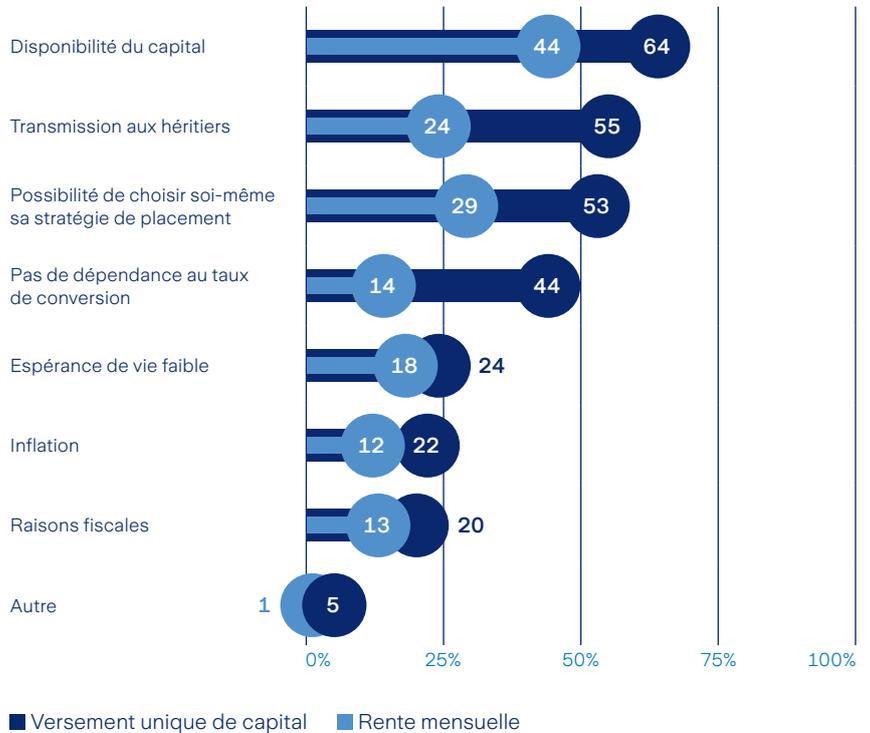
Il y a de bonnes raisons pour une rente ou un versement de capital unique, qui peuvent différer selon les préférences et la situation de vie de chacun. Les personnes sondées ont donc été interrogées à propos de leur point de vue concernant les différentes raisons d'un retrait en capital, d'une part, et du versement d'une rente, d'autre part. Si le point de vue des personnes préférant un versement de capital diffère du point de vue des personnes préférant percevoir une rente, cela signifie que ces arguments sont particulièrement pertinents.

Les personnes qui préfèrent un versement de capital unique font avant tout ce choix pour quatre raisons (ill. 35): Premièrement, l'avoir de vieillesse épargné dans la LPP est disponible lors du versement du capital. Deuxièmement, l'assuré a la possibilité de choisir la stratégie de placement et troisièmement, seul le capital est transmissible aux héritiers. Enfin, si des personnes choisissent le versement du capital, c'est pour ne pas dépendre du taux de conversion. Les personnes qui préfèrent une rente avancent beaucoup plus rarement ces arguments.

De l'autre côté, les personnes qui prévoient le versement d'une rente au lieu du versement de capital unique le font avant tout parce qu'avec une rente, elles ont la garantie de percevoir un revenu régulier et prévisible, jusqu'à la fin de leur vie. La prévisibilité en particulier semble être un argument de poids pour les personnes qui préfèrent une rente. Cela est dans la lignée de la garantie des rentes. La prévisibilité est un aspect qui y est souvent cité également.

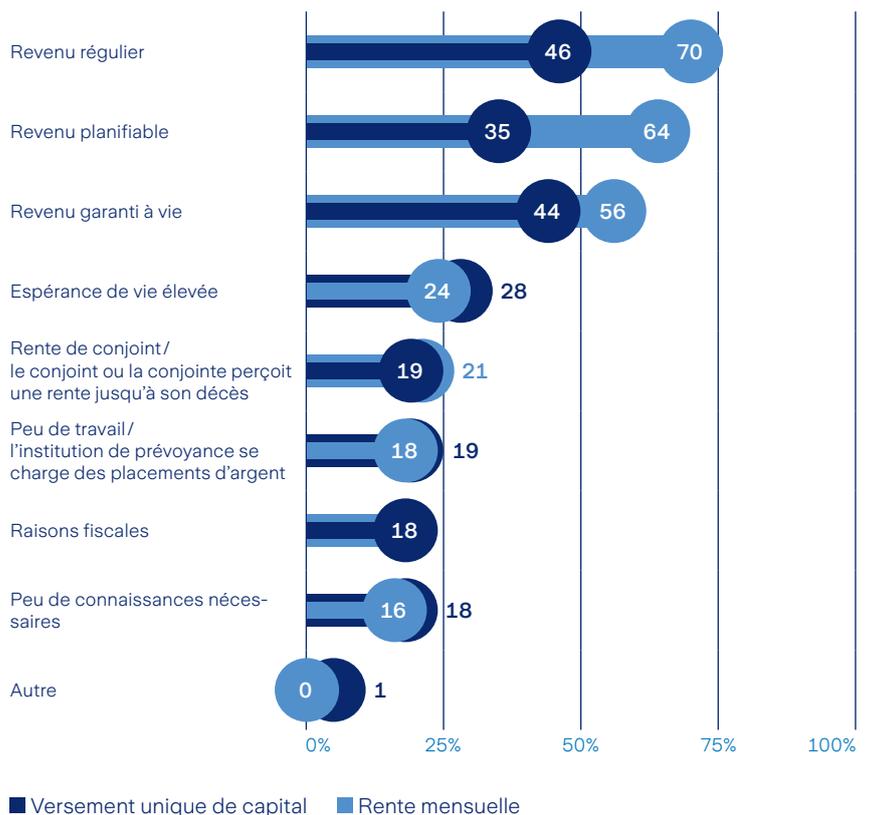
### Raisons de préférer le versement de capital – par préférence rente ou versement de capital (ill. 35)

«Quels sont les arguments en faveur d'un versement unique (versement du capital) pour vous?», population active, données en pour cent



### Raisons de préférer une rente – par préférence rente ou versement de capital (ill. 36)

«Quels sont les arguments en faveur d'une rente mensuelle pour vous?», population active, données en pour cent



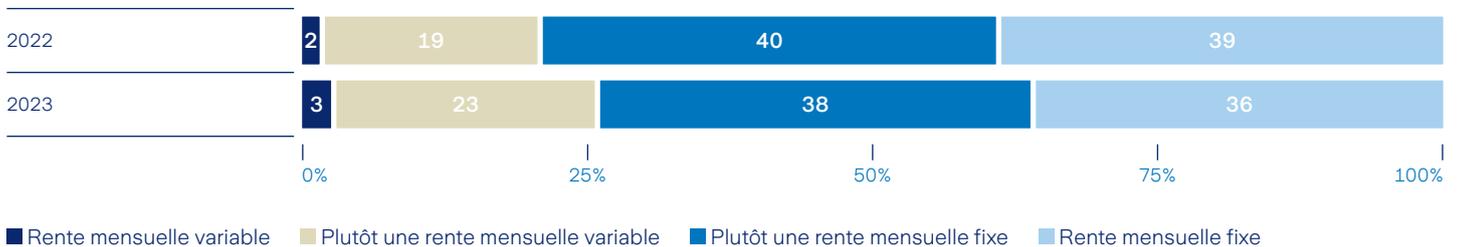
## 4.5. Intérêt grandissant pour la rente variable

La possibilité de choisir soi-même la stratégie de placement est l'une des principales raisons pour lesquelles des personnes actives préfèrent le versement de capital unique. Par exemple, elles peuvent placer le capital en s'orientant davantage sur les rendements, en prenant aussi plus de risques. De l'autre côté, des personnes actives préfèrent percevoir une rente car elle leur garantit un revenu prévisible et régulier. Une autre approche consiste à mettre en place des modèles de rente LPP alternatifs avec, par exemple, une rente variable, soumise à des fluctuations de cours, comme des actions ou un fonds indicel. Bien que ces modèles impliquent des risques de cours, la performance moyenne est meilleure.

Actuellement, 26 pour cent des personnes sondées opteraient pour cette troisième variante avec une rente variable, qui est en moyenne 20 pour cent plus élevée que le modèle traditionnel mais qui peut parfois aussi être inférieure (ill. 37). Le sondage de cette année confirme le constat de l'an dernier que même si ce genre de modèle n'intéresse pas la majorité, il pourrait être un segment important du marché. Depuis le sondage réalisé l'année dernière, l'intérêt porté à une rente variable a progressé de cinq points, passant de 21 à 26 pour cent.

### Préférences pour les modèles de rente (ill. 37)

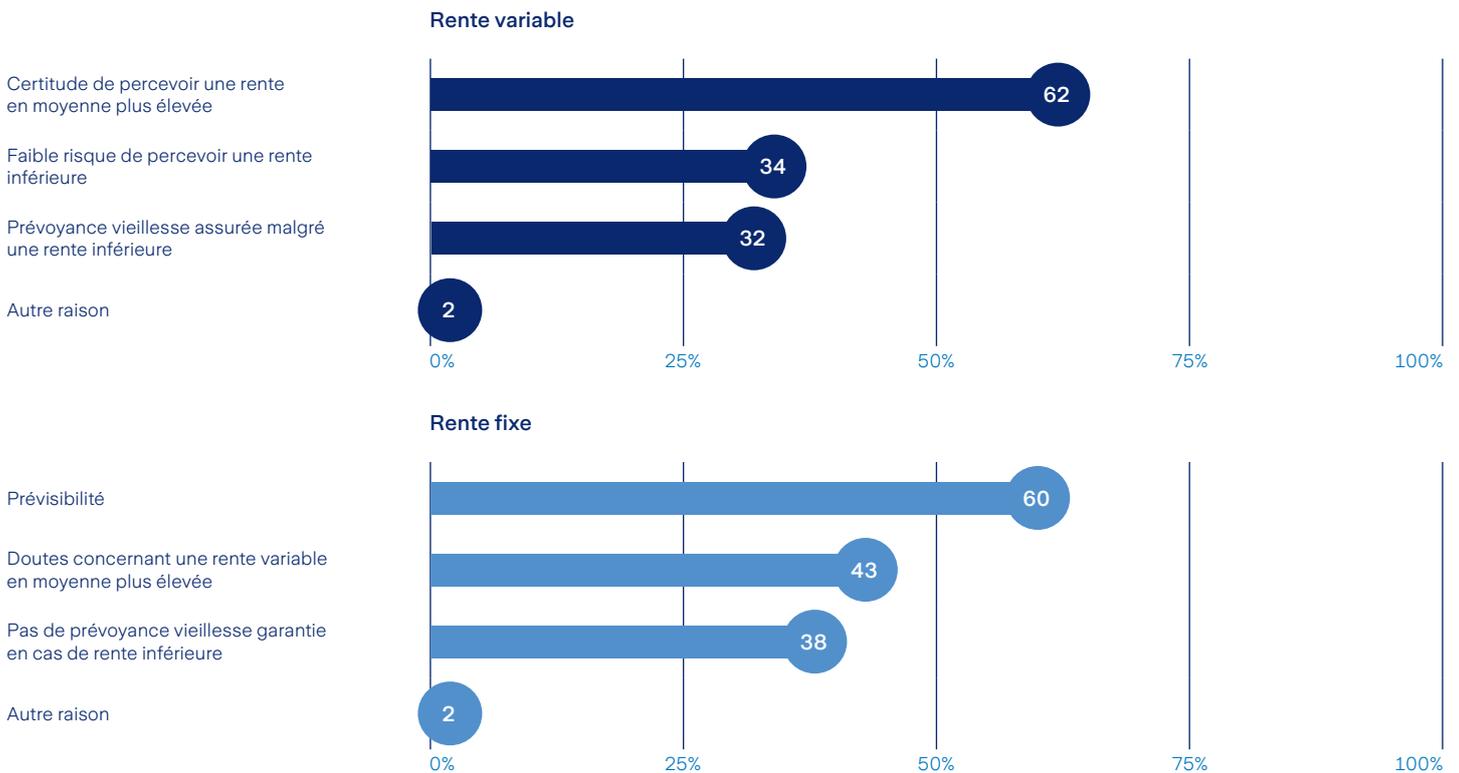
«Imaginez que vous puissiez avoir le choix entre deux modèles de rente différents au moment de votre retraite: modèle A: rente mensuelle fixe (comme c'est le cas actuellement en général), modèle B: rente variable dont le montant attendu est supérieur d'environ 20 pour cent à celui du modèle A en moyenne, mais qui peut aussi être inférieur en fonction de l'évolution des cours. Quel modèle choisiriez-vous?», population active, données en pour cent



Deux tiers des personnes sondées favorables à un modèle de rente variable ont justifié leur choix par leur certitude de percevoir un rendement moyen supérieur au rendement d'un modèle classique avec une rente fixe. La probabilité jugée faible de percevoir un jour une rente variable inférieure à la rente fixe et l'impression que la prévoyance vieillesse suffira également si, contre toute attente, la rente variable devenait inférieure à la rente fixe ont moins pesé dans le choix du modèle de rente variable.

### Arguments pour une rente variable et fixe (ill. 38)

«Pourquoi privilégiez-vous le modèle de rente variable?» / «Pourquoi privilégiez-vous le modèle de rente fixe?», population active, données en pour cent



De leur côté, les personnes favorables au modèle classique de rente fixe avancent la prévisibilité pour justifier leur choix. Elles sont également 43 pour cent à douter qu'une rente variable puisse être en moyenne plus élevée qu'une rente fixe. Cela montre également l'importance de la prévisibilité.

Une partie importante de la population accepte un revenu moindre au profit de la prévisibilité. Inversement, de plus en plus de personnes se disent prêtes à renoncer à une sécurité et une prévisibilité absolues au profit d'un plus grand rendement moyen.

## Conclusion

Bien que les Suisses et les Suissesses se préoccupent de l'inflation actuelle, les assurés actifs sont peu conscients des conséquences sur leur prévoyance professionnelle. Deux aspects jouent un rôle majeur sur ce point: premièrement, le fait qu'encore une minorité considère le capital d'épargne LPP comme faisant partie de sa propre fortune; deuxièmement, le manque de connaissances financières. Il ne faut pas compter uniquement sur l'école pour transmettre les connaissances financières si cela devait arriver. Il est essentiel, voire plus important encore, d'encourager les épargnants à faire leurs propres expériences.

Pour la première fois, une majorité considère que la redistribution des actifs aux rentiers est injuste. Et cela, alors même que la distribution est contraire au principe fondamental du 2<sup>e</sup> pilier, en vertu duquel chacun épargne pour sa propre rente (principe de la capitalisation). Le principe de répartition du 1<sup>er</sup> pilier s'imisce de plus en plus dans la compréhension publique du 2<sup>e</sup> pilier. Le scepticisme à l'égard de la redistribution semble s'effacer, du moins au niveau politique général. Néanmoins, si l'on s'adresse aux sondés en tant que cotisants LPP, les points de vue ne sont

plus les mêmes: Une majorité considère injuste le détournement de la performance de leurs avoirs de vieillesse. Les personnes sondées se positionnent ici comme des épargnants qui mettent de l'argent de côté pour leur retraite. A ce niveau, beaucoup d'actifs peuvent opter pour des modèles d'assurance LPP qui misent non seulement sur la garantie des rentes mais aussi sur la performance. Cela se reflète dans l'intérêt grandissant pour les modèles avec des rentes variables.

La perspective dans laquelle la population se placera sera donc décisive. En considérant de plus en plus les prélèvements sociaux pour la LPP comme un investissement dans leur propre prévoyance vieillesse, les Suisses ont pris la bonne direction. Toutefois, le taux de conversion fixé par la loi a toujours pour conséquence que beaucoup de cotisants se mettent déjà à la place des rentiers durant leur vie active. Beaucoup associent de façon contradictoire à la rente garantie légalement d'un côté les notions de sécurité et de prévisibilité mais aussi, de l'autre, la notion de baisse des rentes, sachant que ce sont surtout les personnes actives âgées qui ont conscience de cette contradiction. Ils n'ont plus les yeux rivés sur l'évolution du capital vieillesse LPP.



# Méthodologie

## 5.1. Collecte des données

Les données ont été collectées entre le 9 et le 23 janvier 2023. Au total, 1'865 entretiens ont été réalisés en entier.

## 5.2. Contrôle par échantillonnage

Le contrôle par échantillonnage a ensuite été pondéré à l'aide de la méthode IPF (Iterative Proportional Fitting, également appelée Raking ou Raking Ratio). Les personnes ayant répondu au sondage ont été prises en compte de la même manière dans la pondération, quelle que soit la source du sondage. La population de base se définit comme la population résidant en permanence en Suisse germanophone et francophone, âgée de 18 ans à 79 ans. Les critères de pondération comprennent l'âge, le sexe, le niveau de formation et l'orientation politique (préférence pour un parti). Les répartitions marginales de ces critères ont été prises en compte séparément pour la Suisse francophone et

la Suisse germanophone, la taille des régions linguistique étant également prise en compte dans la pondération. Cette pondération garantit que l'échantillon est très représentatif au niveau socio-démographique.

L'erreur d'échantillonnage, telle qu'elle est calculée pour les échantillons aléatoires, ne peut pas être directement appliquée aux enquêtes opt-in pondérées. La représentativité de ce sondage est toutefois comparable à celle d'un échantillon aléatoire avec une erreur d'échantillonnage de  $\pm 2,3$  points de pourcentage (pour une proportion de 50 pour cent et une probabilité de 95 pour cent).

